



RAPPORT ANNUEL DU ROGRAMME REDD+
PIREDD KWILU

Période du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021

Titre du Programme & Référence Titre du Programme REDD+: PIREDD Kwilu Réf. du Programme (le cas échéant): AMI n° 15 Numéro de référence du Programme/MPTF Office: 00113547	Localité, Secteur/Thème(s) du Programme (le cas échéant) Localité : Province du Kwilu Secteur/Thème(s) : PIREDD
Organisations participantes Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)	Partenaires de mise en œuvre Ministère provincial de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) / Ministère provincial de l'Agriculture (MINAGRI) / Japan Forest Technology Association (JAFTA)
Budget du Programme (US\$) Contribution du Fonds: 3 999 200 USD Contribution de l'agence (JICA): 3 389 287 USD TOTAL: 7 388 487 USD	Durée du Programme (mois) Durée totale (mois): 60 mois Date du démarrage effectif : 21 Avril 2019 Date de clôture originale : 31 décembre 2023 Date de clôture actuelle : 20 avril 2024
Evaluation du Programme Evaluation – (à joindre le cas échéant) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date : dd.mm.yyyy) Evaluation à mi-parcours – (à joindre le cas échéant) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date: _dd.mm.yyyy):	Soumis par: <ul style="list-style-type: none">• Prénom et nom : Takahiro IKENOUE• Titre : Director, Natural Environment Team 2, Forestry and Nature Conservation Group, Global Environmental Department• Organisation participante : Agence japonaise de coopération internationale (JICA)• Adresse électronique : Ikenoue.Takahiro@jica.go.jp



PIREDD KWILU

Période du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021

Table des matières

Table des matières	2
1. Données clés du programme REDD+	5
2. Résumé exécutif	6
3. Brève présentation du programme	7
3.1 Objectif Général, objectifs spécifiques et résultats attendus du programme	7
3.2 Contexte du rapport	8
3.2.1 État d'avancement des activités prévues dans le PTBA 2021	8
3.2.2 État d'avancement des résultats du Programme	16
4. Contribution du programme à l'atteinte des Indicateurs harmonisés FONAREDD-CAFI	23
5. Contribution du programme à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention	27
6. Exécution financière	30
7. Gestion participative.....	34
8. Termes transversaux.....	40
8.1 Gouvernance	40
8.1.1 Réunion du Comité de pilotage (COPIL).....	40
8.1.2 Renforcement de la politique de la Province et de la gouvernance en matière de mise en œuvre de la REDD+	42
8.2 Genre	44
8.3 Peuples Autochtones.....	45
8.4 Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.)	45
8.5 Respect de normes environnementale et sociale	45
8.5.1 Étude d'impact environnementale et sociale	46
8.5.2 Mesures prises afin d'assurer le respect de chacune des sauvegardes.....	48
8.5.3 Gestion de plaintes et réponses.....	51
9. Gestion des risques.....	54
10. Illustration narrative spécifique.....	56
10.1 Agroforesterie et conservation des forêts à mettre en œuvre à travers l'implication des concessionnaires agricoles et des villageois	56
10.2 Élaboration des PSAT dans les villages participants	58
10.3 Sensibilisation et communication.....	59
10.4 Étude de la chaîne de valeur	61
10.5 Étude des migrations de population et de leur impact sur les forêts	61
11. Modalités de suivi.....	62
12. Révisions programmatiques (le cas échéant)	63
13. Communication du programme	64
14. Auto-évaluation du programme	65

15.	Difficultés rencontrées et mesures prises	68
16.	Défis et leçons apprises dans la mise en œuvre du programme	70
17.	Conclusion et recommandations	72

Documents annexes

Document annexe 1 : Guide d'enquête des migrations de population et de leur impact sur les forêts

Document annexe 2 : Rapport des ateliers de partage d'informations pour les acteurs locaux

Document annexe 3 : Liste des villages et des concessions

Liste des abréviations

Abréviation	Signification
AFD	Agence Française de Développement
ALE	Agence Locale d'Exécution
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
CAFI	Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale
CARG	Conseil agricole rural de gestion
CLD	Comité Local de Développement des villageois ¹
CLIP	Consentement libre, informé et préalable
CN-REDD	Coordination Nationale REDD
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CONAPAC	Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo
CONAREF	Commission Nationale de la Réforme Foncière
COP	Conférence des Parties
COPACO	Confédération Paysanne du Congo
COFIL	Comité de pilotage
DDD	Direction du Développement Durable
DHR	Direction Horticulture et Reboisement
DIAF	Direction des Inventaires et Aménagement Forestier
ENABEL	Agence Belge de Développement / Belgian Development Agency
ETD	Entité Territoriale Décentralisée
ETEP	Équipe Technique d'Exécution du Projet
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GTCR	Groupe de Travail Climat REDD+
ICCN	Institut Congolais de Conservation de la Nature
INERA	Institut National pour l'Étude et la Recherche Agronomique
INPP	Institut National de Préparation Professionnelle
MEDD	Ministère de l'Environnement et Développement Durable
MGP	Mécanisme de gestion des plaintes
OP	Organisation Paysanne
PAMs	Politiques et mesures
PIREDD	Programme Intégré REDD+
PAPAKIN	Programme d'Appui aux Pôles d'Approvisionnement de Kinshasa en Produits Vivriers et Maraichers
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PLE	Partenaire Local d'Exécution
PROADER	Projet d'Appui au Développement Intégré de l'Économie Rurale
PROMIS	Programme de mise à l'échelle de la planification familiale
PSAT	Plan simple d'aménagement du territoire
PSGRN	Plan simple de gestion des ressources naturelles (niveau de village)
REDD	Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts
SENASEM	Service National des Semences
SNSA	Service National de Statistique
TdR	Termes de référence
UC-PIF	Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la forêt
WWF	World Wildlife Fund

¹ Le CLD est un comité au niveau du village.



République Démocratique du Congo
MINISTÈRE DES FINANCES
 Comité Technique de Suivi et d'évaluation des Réformes
CTR

1. Données clés du programme REDD+

Titre du Programme & Référence	PIREDD Kwilu Réf. du Programme (le cas échéant): AMI no 15
Numéro de référence du Programme/MPTF	00113547
Localité, Secteur/Thème(s) du Programme	Localité : Province du Kwilu / PIREDD
Partenaires de mise en œuvre	Ministère provincial de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) / Ministère provincial de l'Agriculture (MINAGRI) / ONG locales (à préciser) / Japan Forest Technology Association (JAFTA)
Organisations participantes	Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
Budget du Programme (USD)	Contribution du Fonds : 3 999 607 USD Contribution de l'agence (JICA) : 3 367 743 USD TOTAL : 7 367 350 USD
Durée totale programme (mois):	60 mois
Date d'approbation du programme en COPIL FONAREDD (dd.mm.yyyy):	22 février 2018 / 10 juillet 2018
Date de transfert de fonds par MPTF (dd.mm.yyyy):	21 décembre 2018
Date de lancement officiel/Démarrage effectif (dd.mm.yyyy):	Date de lancement officiel : 01 janvier 2019 Démarrage effectif : 21 Avril 2019
Date de clôture originale (dd.mm.yyyy)	31 décembre 2023
Date de clôture actuelle (dd.mm.yyyy)	20 avril 2024
Dépenses du 01/01/2021 au 31/12/2021	2 436 mille USD (CAFI 1 291 mille USD, JICA 1 145 mille USD)
Dépenses globales (USD) depuis le commencement en avril 2019 au 31/12/2021	Total 4 147 mille USD (CAFI 1 697 mille USD, JICA 2 450 mille USD)
Taux de consommation de la 1 ^{ère} tranche du fonds CAFI (par rapport à la 1 ^{ère} tranche du fonds CAFI : 3 168 041 USD)	53,6%
Date d'évaluation à mi-parcours le cas échéant	
Contact (Nom, titre, organisation participante et adresse mail) :	Nom : Takahiro IKENOUE Titre : Director, Natural Environment Team 2, Forestry and Nature Conservation Group, Global Environmental Department Organisation participante : Japan International Cooperation Agency (JICA) Adresse e-mail: Ikenoue.Takahiro@jica.go.jp

2. Résumé exécutif

Le PIREDD Kwilu est mis en œuvre pour une durée des cinq ans à partir d'avril 2019, et deux ans et huit mois se sont écoulés depuis son lancement à la fin de décembre 2021.

Pour sa première année de mise en œuvre, le PIREDD Kwilu a commencé par le recrutement du personnel tant administratif que technique, dès le mois d'avril 2019. Après le recrutement le projet a procédé à l'installation effective des bureaux à Kinshasa et à Kikwit, signature de convention de collaboration avec des ONG qui sont partenaires d'exécution et que le projet a mise en disposition pour l'opération effective en novembre 2019.

Le 1er comité de pilotage (COFIL) s'est tenu en juillet 2019 et un atelier d'explication avec les services techniques et autres parties prenantes provinciaux en décembre pour partager d'informations et promouvoir le dialogue avec le gouvernement provincial. En plus, le 6 décembre 2019, le gouverneur provincial et le représentant du bureau de la JICA en RDC ont signé un mémorandum de collaboration dont un accord fondamental sur la participation des services techniques provinciaux et la modalité de base de sa participation sont mentionnés.

En 2020 et 2021, les activités suivantes ont été menées : (1) Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD (renforcement des capacités du groupe de travail pour la préparation de plan d'action REDD+ provincial, du cadre de coordination provincial, des services techniques provinciaux, etc.), (2) Mise en œuvre des activités des villages et concessions (activités d'agroforesterie, préparation du Plan Simple d'Aménagement du Territoire (PSAT), paiement du PSE, etc.) , (3) Activités de sensibilisation des populations par émissions de radio, (4) Activités liées à la sauvegarde (évaluation préliminaire des impacts sociaux et environnementaux, préparation d'un plan d'engagements sociaux et environnementaux, préparation d'une version draft du plan de gestion environnementale et sociale, établissement d'un mécanisme de gestion des plaintes, etc.).

Les principales activités de 2021 sont comme suit :

- (1) Objectif spécifique 1 Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD
 - Réunions et formations pour le renforcement des capacités des groupes de travail thématiques du cadre de coordination provincial
 - Suivi par les services techniques provinciaux des activités menées par les villages et les concessions, Activités de promotion dans la sélection des villages et des concessions
 - Préparation d'un guide technique de modèle des activités REDD+ (préparation des ébauches des procédés pour l'enquête de base, la préparation du PSAT, l'évaluation des PAM (politiques et mesures), etc.)
 - Élaboration du brouillon des TdR pour l'élaboration du plan provincial d'aménagement des territoires (PPAT)
- (2) Objectif spécifique 2 L'agroforesterie et la protection des forêts mises en place aux villages et concessions
 - Activités d'agroforesterie (Suivi de 440 ha et paiement du PSE pour la saison B 2019, plantation de 490 ha de la saison B 2020, plantation de la saison A 2021 (une partie de la plantation sera mise en œuvre en 2022), sélection et préparatifs des villages et concessions pour la saison B 2021
- (3) Objectif spécifique 3 Protection de l'environnement des terroirs à travers l'implication des villageois
 - Préparation d'un PSAT du village
 - Préparation du brouillon de la démarche méthodologique de la promotion de la production durable de charbon de bois sous des contrats avec les producteurs communautaires
- (4) Objectif spécifique 4 Sensibilisation des populations
 - Activités de sensibilisation des populations par émissions de radio
 - Pose des panneaux dans des villages participants

(5) Autres

- Activités liées à la sauvegarde (préparation d'un plan d'engagements sociaux et environnementaux du village, établissement d'un mécanisme de gestion des plaintes, etc.)
- Étude des chaînes de valeur
- Étude sur les déplacements des populations et les impacts dus à ces déplacements pour les forêts (Étude phase 1)
- Mise en œuvre des entretiens sur le terrain dans des villages et fermiers dans le cadre de l'enquête de référence

3. Brève présentation du programme

3.1 Objectif Général, objectifs spécifiques et résultats attendus du programme

L'Objectif Général, les objectifs spécifiques et les résultats attendus du programme sont montrés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 Brève présentation du programme

Objectifs généraux et spécifiques	Résultat attendu
Objectifs généraux	
L'évitement de la déforestation et la séquestration du carbone à travers la promotion de l'agroforesterie	Résultat 1 : Réalisation de 5000 ha de plantation pour l'agroforesterie
	Résultat 2 : La séquestration du carbone par la plantation d'acacia de 3.000 ha dans l'activité d'agroforesterie
	Résultat 3 : Atténuation de la déforestation grâce à l'introduction de l'agroforesterie
Amélioration des conditions de vie des populations à travers l'agroforesterie	Résultat 4 : Les revenus monétaires médians augmentent d'au 10% moins dans les ménages et les fermiers impliqués dans le projet
Objectifs spécifiques 1	
Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD	Résultat 5 : Cadre de concertation multi sectoriel au niveau provincial est créé
	Résultat 6 : Plan d'action REDD+ provincial est approuvé
	Résultat 7 : Plan de développement au niveau d'ETD est établi
	Résultat 8 : Chaque secteur et ville dispose d'un CARG redynamisé d'un PGRN revalidé
	Résultat 9 : Structure provinciale pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ afin de s'insérer au SNSF est établie
	Résultat 10 : Renforcement de capacité des agents pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ afin d'incorporer au SNSF est effectué
	Résultat 11 : Guide technique de modèle d'activité REDD+ Kwilu est établie
Objectifs spécifiques 2	
L'agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l'implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans	Résultat 12 : Les concessionnaires créent des plantations agro-forestières de 5 à 10 ha chacune
	Résultat 13 : Les concessionnaires créent des mises en défens d'au moins 5m de largeur autour de leurs plantations agro forestières
	Résultat 14 : Les paysans de 250 villages créent des plantations communautaires agro forestières de superficies chacune comprises entre 0,5 et 1 ha par paysan
	Résultat 15 : Les paysans de 250 villages mettent en défens leur plantation agro forestière
Objectifs spécifiques 3	
Protection de l'environnement des terroirs à travers l'implication des villageois	Résultat 16 : Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées
	Résultat 17 : 250 villages protègent effectivement leurs lambeaux forestiers les plus précieux à travers la mise en défens
	Résultat 18 : Contrat de charbonnage responsable dans les 250 villages est signé avec l'accord de villageois
Objectifs spécifiques 4	
Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal	Résultat 19 : Les radios communautaires diffusent au moins une heure d'émissions de sensibilisation par semaine

Objectifs généraux et spécifiques	Résultat attendu
arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)	Résultat 20 : affiches, panneaux de communication visibles et accessibles en lieux stratégiques, en langues locales

3.2 Contexte du rapport

3.2.1 État d'avancement des activités prévues dans le PTBA 2021

Tableau 2 Activités prévues et réalisées, résultats attendus et atteints au bout de la période sous examen

Activités prévues dans le PTBA (Objectifs spécifiques)	Activités à réaliser	Résultats attendus pour 2021	Résultats atteints en 2021	Degré de réalisation par rapport aux résultats attendus pour 2021 (%)	Degré de réalisation par rapport aux 5 ans de la période du	Sources des vérifications	Commentaires
Objectif spécifique 1 : Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD							
Adaptation du Plan d'Action REDD+ au niveau provincial	Le plan d'action REDD+ provincial sera remplacé par le Plan Provincial d'Aménagement du Territoire en intégrant l'élaboration du plan de développement des ETD, afin de se conformer au Schéma national d'aménagement du territoire du pays. Ceci correspond aux principes du FONAREDD pour la mise en relation plus étroites entre des programmes, et le plan sera élaboré conformément aux Lignes directrices pour l'élaboration du Plan Provincial / Local d'Aménagement du Territoire, qui seront élaborées par le Programme de l'Aménagement du Territoire.	Avec le changement de l'orientation, le Plan Provincial d'Aménagement du Territoire (PPAT) sera élaboré au lieu du Plan d'Action REDD+ au niveau provincial. Cependant, étant donné que la méthodologie d'élaboration du PPAT n'est pas encore validée, on détermine qu'un objectif d'atteindre en 2021 est de préparer les TdR pour l'élaboration du PPAT sur la base du draft de la méthodologie réalisée.	En ce qui concerne la modification pour élaborer un Plan Provincial d'Aménagement du Territoire (PPAT) au lieu d'élaborer un plan d'action REDD+ provincial, un avant-projet de la Note explicative à présenter aux FONAREDD ainsi que celui des TdR relatifs à l'établissement du Plan Provincial d'Aménagement du Territoire (PPAT) ont été établis (voir la case « Commentaires »). Les discussions sont en cours concernant la méthodologie, etc. pour l'élaboration du PPAT avec le personnel clé du Ministère de l'Aménagement du Territoire.	100%	15%	Plan élaboré	À l'issue de la concertation avec le Ministère de l'Aménagement du Territoire qui met en œuvre le Programme de l'Aménagement du Territoire, il a été conseillé et il est souhaitable que la préparation du PPAT du Kwilu commence après la finalisation et la validation desdites guides méthodologiques, puisque ces dernières sont actuellement dans le processus de finalisation et de validation. Il est prévu de commencer le processus d'établissement en modifiant les termes de références (TdR) pour conclure un accord du service (par sous-traitance) après avoir validé les guides méthodologiques ci-dessus mentionnés.
Élaboration du Plan de Développement pour chaque entité décentralisée du Kwilu (secteurs et villes, au total 49 entités)	Les plans de l'ETD seront élaborés, intégrant avec le PPAT, tout en prenant compte du caractère local du territoire et du secteur.	Objectifs initiaux : <ul style="list-style-type: none"> Plan de développement de 2 territoires Plan de développement de 15 secteurs Objectifs modifiés pour 2021 : Préparer les TdR pour l'élaboration du PPAT sur la base du draft de la méthodologie réalisée.	Les plans de l'ETD seront élaborés, intégrant avec le PPAT, tout en prenant compte du caractère local du territoire et du secteur. L'état d'avancement en 2021 est comme indiqué dans la colonne ci-dessus.	100%	15%	Plan élaboré	Idem

Activités prévues dans le PTBA (Objectifs spécifiques)	Activités à réaliser	Résultats attendus pour 2021	Résultats atteints en 2021	Degré de réalisation par rapport aux résultats attendus pour 2021 (%)	Degré de réalisation par rapport aux 5 ans de la période du plan	Sources des vérifications	Commentaires
Redynamiser CARG et revalider PGRN de chaque secteur et ville	Implication des CARG dans la réalisation des activités du projet	<p>Objectifs initiaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 participations à la réunion du COPIL • Implication dans l'élaboration des plans de développement de l'ETD <p>Objectifs modifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 participations à la réunion du COPIL • Préparer les TdR pour l'élaboration du PPAT dans laquelle les CARG seront impliqués. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la réunion du COPIL (4ème réunion du COPIL en avril 2021 et 5ème réunion du COPIL en octobre 2021) • Les discussions sont en cours concernant la méthodologie, etc. pour l'élaboration du PPAT avec le personnel clé du Ministère de l'Aménagement du Territoire. 	100%	25%	Rapport de programme	Avec la modification, l'élaboration du plan de l'ETD est intégrée dans la préparation du PPTA et on attend la finalisation des Lignes directrices pour l'élaboration du PPAT. De ce fait, le CARG sera effectivement redynamisé dans le processus de l'élaboration du PPAT, à travers son implication dans l'élaboration du plan.
Etablir la structure provinciale pour faire le suivi de l'application des PAM (politiques et mesures) REDD+ et les incorporer au SNSF	Identification des agents/techniciens des ministères provinciaux de l'environnement, l'agriculture et du développement rural	A travers la mise en place du cadre de coordination, les agents/techniciens des ministères provinciaux de l'environnement, l'agriculture et du développement rural provinciale sont déjà identifiés, rien n'est prévu comme objectif en 2021.	L'état d'avancement sera mis à jour en temps opportun.		100%	Rapport de programme	

<p>Le renforcement de capacité des agents pour le suivi de l'application des politiques et mesures REDD+ et leur incorporation au SNSF</p>	<p>Formation des techniciens des ministères provinciaux de l'environnement, de l'agriculture et du développement rural et fourniture de l'équipement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dispenser la formation des techniciens des ministères provinciaux de l'environnement, de l'agriculture et du développement rural à travers les groupes de travail thématiques • Mise à disposition des agents des services techniques concernés participant aux activités de REDD+ des motos, ordinateurs portables, GPS et caméras numériques. 	<p>Les réunions des groupes de travail et les séances de formation réalisées dans le premier semestre 2021 sont comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Produits agricoles dans les activités d'agroforesterie 2. Arbres fruitiers, espèces d'arbre indigènes dans les activités d'agroforesterie 3. PSE, Comité Local de Développement (CLD), Outils de communication pour la sensibilisation des villages au mécanisme de gestion des plaintes 4. Plan Simple d'aménagement du territoire (PSAT) au niveau des villages 5. Méthode de culture des palmiers à huile 6. MRV (Suivi des activités des villages et concessions) 7. Sélection des villages et concessions suivant leurs potentialités REDD+ (Sélection des zones d'intervention, des villages et concessions pour 2021) 8. Discussions sur le résultat de l'étude des chaînes de valeur 9. TdR pour l'enquête de référence 10. Organisation des CLD 11. Formations et discussions sur la sécurisation des terres 12. MRV (formation sur le tas) 13. Vérification de l'état des activités des villages et concessions de la saison B 2020 14. Promotion dans la sélection des sites pour 2021 (Formation théorique et pratique) (Donner des explications générales sur le programme aux villageois et aux concessionnaires et recevoir des manifestations d'intérêt pour la participation) 	<p>100%</p>	<p>70%</p>	<p>Rapport de programme</p>	<p>Les motos, les PC, les GPS et les caméras ont été distribués aux services techniques provinciaux en octobre 2021. En outre, l'enquête de référence a été lancée en octobre 2021. Une formation sur l'évaluation des PAM (politiques et mesures) est prévue à l'avenir.</p>
<p>Etablir le guide technique de modèle des activités REDD+ Kwilu</p>	<p>Adaptation du plan d'investissement REDD+ au niveau provincial du Kwilu</p>	<p>Élaboration d'une ébauche du guide technique de modèle des activités REDD+ Kwilu</p>	<p>Il a été procédé à l'élaboration et à l'amélioration ci-dessous, sur la base des expériences et leçons tirées jusqu'à la fin de 2021.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le guide de procédé pour l'élaboration du PSAT (avant- 	<p>100%</p>	<p>60%</p>	<p>Rapport de programme Guide élaboré</p>	<p>Les travaux et les études en utilisant les guides ci-gauche sont en cours de réalisation en 2021. Les ébauches des guides seront révisées en 2022 sur la base des résultats obtenus par ces travaux/études.</p>

Activités prévues dans le PTBA (Objectifs spécifiques)	Activités à réaliser	Résultats attendus pour 2021	Résultats atteints en 2021	Degré de réalisation par rapport aux résultats attendus pour 2021 (%)	Degré de réalisation par rapport aux 5 ans de la période du 2011-2021	Sources des vérifications	Commentaires
			<p>projet) a été préparé (Les réponses aux commentaires du FONAREDD ont été déjà fournies) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un guide de l'enquête de référence et Programmation de Kobo Toolbox 2 Modification du modèle de convention à signer entre le chef de terre et le CLD pour la sécurisation des terres ; Amélioration d'un modèle de memorandum de collaboration entre le Projet et le CLD Élaboration d'un guide pour l'étude des impacts pour des forêts par le déplacement des populations ; Élaboration d'un guide (avant-projet) pour l'évaluation des politiques et mesures (PAM). 				L'enquête de référence et l'étude des impacts pour des forêts par le déplacement des populations (première phase) ont été réalisées en 2021. Pour la sécurisation des terres, on collaborera avec le Programme de réforme foncière.
Objectif spécifique 2 : L'agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l'implication des concessions/fermiers propriétaires et des paysans							
Les concessions créent des plantations agroforestières de 5 à 10 ha chacune	Reboisement pour l'agroforesterie mixte (acacia, palmier à huile, manioc, arbre fruitier, etc.) par les concessions / fermiers	<ul style="list-style-type: none"> Plantations Saison B 2020 : 430 ha Plantations Saison A 2021 : 750 ha <p>Total : 1 180 ha</p>	<ul style="list-style-type: none"> Plantations Saison B 2020 : 140 ha Saison A 2021 A : 195 ha <p>Total : 335 ha en année 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> Saison A 2021 : 300 ha seront ajoutés en 2022. Les travaux préparatoires sont en cours en visant à réaliser 450 ha pour la Saison B 2021. 	28%	20%	<p>Suivi-évaluation de programme</p> <p>Rapport de programme</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pour la plantation de l'agroforesterie de la Saison B 2020 (plantation de mars à avril 2021), 44 concessions / fermes (140 ha) ont effectués la plantation. La plantation de 195 ha de la Saison A 2021 a été réalisée au niveau des 23 concessions/fermes et des plantations de 300 ha (en 37 concessions) sont prévues en 2022.
Les concessions créent des mises en défens d'au moins 5 m de largeur autour de leurs plantations agroforestières	Mise en place des coupe-feux des plantations réalisées par les concessions/fermiers	<ul style="list-style-type: none"> Coupe-feu pour les plantations de 430 ha de la Saison B 2020 : 35 ha <p>Total : 35 ha</p>	<ul style="list-style-type: none"> Coupe-feu pour les plantations de 143 ha de la Saison B 2020 : 12 ha 	34%	12%	<p>Suivi-évaluation de programme</p> <p>Rapport de programme</p>	Pour 40 ha du coupe-feu des concessions ciblées en 2021A, il est prévu de terminer sa mise en place avant la prochaine saison sèche, le mai 2022.

² KoBoToolbox is a suite of tools for field data collection for use in challenging environments. Our software is free and open source and works both on and offline. Most of our users are people working in humanitarian crises, as well as aid professionals and researchers working in developing countries. Our team of developers, designers, and researchers are based in Cambridge, MA and many other places around the world. (Source: Site WEB du KoBoToolbox, <https://support.kobotoolbox.org/welcome.html?highlight=french>)

Activités prévues dans le PTBA (Objectifs spécifiques)	Activités à réaliser	Résultats attendus pour 2021	Résultats atteints en 2021	Degré de réalisation par rapport aux résultats attendus pour 2021 (%)	Degré de réalisation par rapport aux 5 ans de la période du	Sources des vérifications	Commentaires
Les paysans de 250 villages créent des plantations communautaires agroforestières de superficie chacune comprise entre 0,5 et 1 ha par paysan	Reboisement pour l'agroforesterie mixte (acacia, palmier à huile, manioc, arbre fruitier, etc.) par les paysans	<ul style="list-style-type: none"> Plantations Saison B 2020 : 470 ha Plantations Saison A 2021 : 750 ha Superficie totalisant celles ci-dessus : 1 220 ha	<ul style="list-style-type: none"> Plantations Saison B 2020 : 349 ha Plantations Saison A 2021 : 543 ha Total : 892 ha en l'année 2021 <ul style="list-style-type: none"> Saison A 2021 : 480 ha seront ajoutés en 2022. Les travaux préparatoires sont en cours en visant à réaliser 450 ha pour la Saison B 2021. 	73%	45%	Suivi-évaluation de programme Rapport de programme	<ul style="list-style-type: none"> Les plantations dans le cadre de l'agroforesterie de la Saison B 2020 (plantation de mars à avril 2021) ont été mises en œuvre dans 47 villages (330 ha). La plantation de 543 ha de la Saison A 2021 a été réalisée au niveau des 53 villages et des plantations de 480 ha (en 51 villages) sont prévues en 2022.
Les paysans de 250 villages mettent en défens leurs plantations agroforestières	Mise en défens des plantations réalisées par les paysans	<ul style="list-style-type: none"> Coupe-feu pour les plantations de 470 ha de la Saison B 2020 : 38 ha Total de celles ci-dessus : 38 ha	<ul style="list-style-type: none"> Coupe-feu pour les plantations de 349 ha de la Saison B 2020 : 28 ha 	74%	26%	Suivi-évaluation de programme Rapport de programme	<ul style="list-style-type: none"> Pour 83 ha du coupe-feu des villages ciblées en 2021A, il est prévu de terminer sa mise en place avant la prochaine saison sèche, le mai 2022.
Objectif spécifique 3 : Protection de l'environnement des terroirs à travers l'implication des villageois							
Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées	<ul style="list-style-type: none"> Formation, équipement et motivation des techniciens des OP Mise en place des pépinières par les OP 	Saison B 2020 : CLD des 47 villages Saison A 2021 : CLD des 75 villages Les CLD des 122 villages au total devront être redynamisés.	<ul style="list-style-type: none"> La redynamisation des CLD des 51 villages pour la Saison B 2020 a été mise en œuvre. La redynamisation des CLD de 104 villages pour la Saison A 2021 a été mise en œuvre. Les CLD de 155 villages ont été redynamisés au total. <ul style="list-style-type: none"> La redynamisation des CLD dans 45 villages de la Saison B 2021 est démarrée. 	127%	74%	Rapport de programme Enquête de référence	La redynamisation des villages cibles de la Saison A 2021 sera mise en œuvre après le processus de sélection. Par rapport à l'agroforesterie de 10 ha/village qui était prévue initialement, environ 8,2 ha/village ont été réalisés en réalité. On prévoit qu'ainsi la redynamisation d'environ 305 villages est nécessaire pour atteindre 2500 ha pour l'agroforesterie.

Activités prévues dans le PTBA (Objectifs spécifiques)	Activités à réaliser	Résultats attendus pour 2021	Résultats atteints en 2021	Degré de réalisation par rapport aux résultats attendus pour 2021 (%)	Degré de réalisation par rapport aux 5 ans de la période du 2015-2021	Sources des vérifications	Commentaires
250 villages protègent effectivement leurs lambeaux forestiers les plus précieux	Mises en défens des forêts	Les PSAT incluant la protection des lambeaux forestiers seront élaborés visant à : 33 villages de la Saison B 2019 50 villages de la Saison B 2020 Total : 83 villages	Le PSGRN est remplacé par le PSAT. À cause de ce changement certain processus est ajouté et actuellement le processus de surplus pour l'élaboration est en cours de mettre en œuvre. Pour cette raison, il n'existe aucun village dont le plan a été déjà validé. Le PSAT devrait être achevé par 7 étapes à savoir, la mesure des limites de village, la validation des limites de village, l'élaboration d'une carte d'aménagement du territoire actuelle, la confirmation des propriétés foncières, l'élaboration d'une carte de planification de l'aménagement du territoire, l'élaboration d'un plan d'aménagement du territoire et la validation du plan. Sur un total de 504 étapes dans les 72 villages de la Saison B 2019 et de la Saison B 2020, 395 étapes ont été finalisées à l'heure actuelle.	78%	23%	Rapport de programme PSAT élaborés	<ul style="list-style-type: none"> Pour les villages ayant participé à la Saison B 2021 ou aux saisons antérieures, le PSGRN avait été élaboré, mais remplacé par le PSAT conformément au Schéma national d'aménagement du territoire. De ce fait, un processus supplémentaire de l'élaboration est en cours de réalisation. L'élaboration du PSAT pour la Saison A 2021 devra commencer en 2021. Sa finalisation ainsi que sa validation sont prévues pour 2022.
Un contrat de charbonnage responsable dans les 250 villages est signé avec l'accord de villageois	Signature des contrats de charbonnage	Une démarche méthodologique pour la gestion durable de charbonnage devrait être préparé et testé dans les villages test pour finalisation.	Un des brouillons de la démarche méthodologique a été préparé. Le groupe de travail examinera le contenu de cette démarche méthodologique et la testera dans des villages. À la suite de test, la démarche méthodologique sera finalisée.	50%	10%	Rapport de programme Contrats signés	
Objectif spécifique 4 : Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)							
Les radios communautaires diffusent au moins une heure d'émissions de sensibilisation par semaine	Émission d'une heure chaque semaine par les radios rurales	Émission radio à diffuser 240 fois	122 fois au total	51%	10%	Rapport de programme	La diffusion a commencé à partir de mars 2021 à la station de Kikwit. La diffusion a lieu tous les samedis. À partir de juin, la diffusion a également débuté à Bulungu, Masi-Manimba, Idiofa. Dans le processus de sélection des sites cibles pour la saison 2021A, la promotion est diffusée en 4 fois (Kikwit, Bulungu, Idiofa et Masi-Manimba).

Activités prévues dans le PTBA (Objectifs spécifiques)	Activités à réaliser	Résultats attendus pour 2021	Résultats atteints en 2021	Degré de réalisation par rapport aux résultats attendus pour 2021 (%)	Degré de réalisation par rapport aux 5 ans de la période du 2015-2020	Sources des vérifications	Commentaires
Affiches et panneaux de communication visibles et accessibles dans les lieux stratégiques, en langues locales	Pose des panneaux de communication	Pose de 300 panneaux de communication (il est prévu de poser des panneaux dans 150 villages (prévus) qui participent aux activités de la Saison A 2021 et des années antérieures.)	<ul style="list-style-type: none"> • Les 3 thèmes de dépliants de sensibilisation ont été préparés (1.000 unités de Kikongo et 100 unités de français de chaque thème, au total de 3.300 unités). • Au total, 450 unités d’affiche (150 unités d’affiche de chaque thème) ont été créées en utilisant des dépliants de Kikongo et installées dans les villages. • 33 panneaux métalliques ont été mis en place pour les villages ciblés de l’année 2019 pour indiquer qu’ils sont des villages participants du PIREDD. 	100%	60%	Affiches et panneaux élaborés et installés	Les affiches et les pliants de sensibilisation ont été préparés pour les 3 thèmes : « CLD », « PSE » et « Mécanisme de gestion des plaintes »

3.2.2 État d'avancement des résultats du Programme

Le tableau suivant montre la situation actuelle de la réalisation des indicateurs des résultats indiqués dans le "Cadre des résultats" du document de programme.

Les effets de la réduction des émissions et de l'augmentation de la quantité d'absorption des GES sont correspondants aux résultats 2 et 3, et les effets de l'amélioration des moyens de subsistance sont correspondants au résultat 4.

Initialement, le nombre de bénéficiaires était supposé en 10 ménages/village, mais à la suite du suivi, dans des villages de la saison B 2020, 38 ménages/village ont participé en moyenne. Par conséquent, si les activités sont menées dans 250 villages, il est supposé que des 9 500 ménages vont participer.

Selon les résultats de l'enquête de référence (en cours d'exécution), le nombre moyen de personnes par ménage est de 7,9/ménage, et il est calculé que la participation de 9 500 ménages bénéficiera à 75 000 personnes.

Tableau 3 Cadre de résultats du programme

Objectifs généraux et spécifiques	Résultat attendu	Indicateur	Valeur de référence	Valeurs cibles cumulées		Cible à la fin 2021	Résultats 2021	Des résultats accumulés (%)	Commentaire
				3 ^e année (avr. 2019 – mar. 2022)	5 ^e année (avr. 2019 – mar. 2024)				
Objectifs généraux									
L'évitement de la déforestation et la séquestration du carbone à travers la promotion de l'agroforesterie	Résultat 1 Réalisation de 5 000 ha de plantation pour l'agroforesterie	Superficie en ha introduite dans l'agroforesterie	0	5 000	5 000	2 840	1 232 (43%)	1 688 (34%)	<p>Étant donné que la plantation de la Saison A 2020 a été annulée à cause des impacts de la Covid-19 que subit l'avancement des activités, le plan a été modifié comme suit : 440 ha pour la Saison B 2019 (phase test), 900 ha pour la Saison B 2020, 1 500 ha pour la Saison A 2021, 670 ha pour la Saison B 2021 et 1 510 ha pour la Saison A 2022.</p> <p>Mise en œuvre : En 2020 : la plantation a été mise en œuvre sur 456 ha (303 ha de 33 villages, 153 ha de 20 concessions) pour la Saison B 2019 En 2021 : 494 ha (354 ha des 51 villages, 140 ha des 44 concessions) pour la Saison B 2020 et 738 ha (543 ha des 53 villages, 195 ha des 23 concessions) pour la Saison A 2021.</p> <p>Actuellement la plantation de 781 ha restants (478 ha dans 51 villages et 303 ha dans 37 concessions) est en cours de préparation pour la Saison A 2021 et aussi la plantation de 900 ha (450 ha dans 45 villages et 450 ha dans 55 concessions) est en cours de préparation pour la Saison B 2021.</p>
	Résultat 2 La séquestration du carbone par la plantation d'acacia de 3 000 ha dans l'activité d'agroforesterie	Quantité de carbone séquestré en ton-C	0	118 870	223 710	0	0		Désormais, une enquête du volume de croissance visant à évaluer les effets devrait être menée.
	Résultat 3 Atténuation de la déforestation grâce à l'introduction de l'agroforesterie	Superficie en ha atténuée	0	1 000	1 250	0	0		Un suivi des effets de l'atténuation de la déforestation sera mené dans le cadre de l'évaluation des PAM (politiques et mesures). Dans le premier semestre 2021, un brouillon des TdR pour l'évaluation des PAM (politiques et mesures) a été préparé. En concertation avec la DDD, ce brouillon sera désormais développé comme la version draft et finalisée après un essai.
Amélioration des conditions de vie des populations à travers l'agroforesterie	Résultat 4 Les revenus monétaires médians augmentent d'au moins 10% dans les ménages et les fermiers impliqués dans le projet	Revenus des ménages et fermiers	à établir au début du projet	5%	10%	0	0		Des TdR et un questionnaire ont été préparés sur la base des TdR et du questionnaire de l'enquête de base du FONAREDD, en les ajustant aux activités du PIREDD Kwilu. Une formation était effectuée en octobre 2021 aux services techniques provinciaux chargés de l'enquête, par la suite, l'enquête est en cours de mettre en œuvre actuellement.
Objectifs spécifiques 1									

Objectifs généraux et spécifiques	Résultat attendu	Indicateur	Valeur de référence	Valeurs cibles cumulées		Cible à la fin 2021	Résultats 2021	Des résultats accumulés (%)	Commentaire
				3è année (avr. 2019 – mar. 2022)	5è année (avr. 2019 – mar. 2024)				
Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD	Résultat 5 Cadre de concertation multi sectoriel au niveau provincial est créé	Cadre de concertation multi sectoriel	0	1	1	1	1 (100%)	1 (100%)	En octobre 2020, un cadre de coordination provincial a été créé. Par la suite, au sein de ce cadre, la mise en œuvre des groupes de travail pour chaque défi est en cours.
	Résultat 6 Plan d'action REDD+ provincial est approuvé	Plan d'action REDD+ provincial	0	1	1	0	0		Un accord du COPIIL a été obtenu sur le fait que le PPAT (Plan Provincial d'Aménagement du Territoire) soit préparé suivant le Schéma national d'aménagement du territoire. Désormais, une préparation commencera en attendant que le guide de procédé pour la préparation du PPAT/ PLAT à élaborer par le Programme de l'Aménagement du Territoire soit validé.
	Résultat 7 Plan de développement au niveau de ETD est établi	Plan de développement au niveau d'ETD	0	30	30	15	0		Le plan devrait être préparé dans le même temps que le PPAT, conformément aux modifications du Résultat 6 ci-dessus.
	Résultat 8 Chaque secteur et ville dispose d'un CARG redynamisé d'un PGRN revalidé	Nombre de CARG actif et PGRN revalidé	0	30	30	0	0		Dans le processus de la préparation du PPAT, on s'efforcera de redynamiser les CARG.
	Résultat 9 Structure provinciale pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ afin de s'insérer au SNSF est établie	Nombre de techniciens affectés	0	60	60	30	41 (137%)	41 (68%)	Le nombre des techniciens des services techniques provinciaux ayant participé aux activités de terrain du PIREDD en 2021 est comme suit : a. Suivi des activités d'agroforesterie des villages et concessions : 4 personnes b. Promotion pour la sélection des villages et concessions cibles : 14 personnes c. Radiodiffusion d'une émission de sensibilisation : 12 personnes d. Mise en œuvre de l'enquête de référence : 11 personnes Total 41 personnes Dans 2022, la participation à des activités ci-dessous est prévue. a. Évaluation des politiques et mesures (PAM) b. Étude des migrations de population et de leur impact sur les forêts (2ème phase)

Objectifs généraux et spécifiques	Résultat attendu	Indicateur	Valeur de référence	Valeurs cibles cumulées		Cible à la fin 2021	Résultats 2021	Des résultats accumulés (%)	Commentaire
				3è année (avr. 2019 – mar. 2022)	5è année (avr. 2019 – mar. 2024)				
	Résultat 10 Renforcement de capacité des agents pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ afin d'incorporer au SNSF est effectué	Nombre d'agent (technicien) formé et équipé pour le suivi de l'application de politique et mesure afin d'incorporer au SNSF	0	0	60	30	91 (303%)	91 (152%)	<p>Le nombre des techniciens des services techniques provinciaux ayant participé aux groupes de travail / formations du PIREDD en 2021 est comme suit :</p> <p>a. Groupe de travail (du 22 au 26 mars) : 10 pers. Explications sur « Produits agricoles », « Arbres fruitiers et Espèces d'arbre indigènes » et « PSE, Comité Local de Développement (CLD), Outils de communication proposés pour la sensibilisation des villages au mécanisme de gestion des plaintes », « Plan de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN) / Plan d'Aménagement du Territoire (PAT) au niveau des villages »</p> <p>b. Formation / GT (du 29 mars au 2 avril) : 15 pers. Formation théorique et pratique sur la méthode de culture de « palmiers à huile »</p> <p>c. Formation MRV (du 15 au 26 avril, du 16 au 24 mai, du 13 au 28 août, du 16 au 30 septembre, du 11 au 26 octobre) : 4 pers.</p> <p>d. Groupe de travail (du 21 au 24 avril) : 11 pers. « Critères de sélection des secteurs, villages et concessions visés pour la Saison 2021 », « Étude des chaînes de valeur », « Enquête de base », « Organisation du CLD » et « Sécurisation de terre »</p> <p>e. Formation (du 26 au 28 mai) : 14 personnes Processus de sélection des sites pour la saison A 2021, préparation des documents de manifestation d'intérêt des villages et fermiers, activités de promotion</p> <p>f. Atelier avec le Programme AT : 15 personnes Guide méthodologique de zonage participatif</p> <p>g. Groupe de travail (du 9 au 11 septembre) : 11 personnes Sécurisation des sites d'agroforesterie</p> <p>h. Formation (théorique et pratique) (du 4 au 7 octobre) : 11 personnes Mise en œuvre de l'Enquête de référence</p> <p>Total 91 personnes</p> <p>Comme le mentionne le Résultat 3, les TdR pour l'évaluation des politiques et mesures (PAM) ont été préparés. Après une concertation avec la DDD, une version draft des TdR sera testée. En phase de test, en impliquant les services techniques provinciaux, le renforcement de leurs capacités pour le suivi des activités REDD+ sera mené.</p>

Objectifs généraux et spécifiques	Résultat attendu	Indicateur	Valeur de référence	Valeurs cibles cumulées		Cible à la fin 2021	Résultats 2021	Des résultats accumulés (%)	Commentaire
				3è année (avr. 2019 – mar. 2022)	5è année (avr. 2019 – mar. 2024)				
	Résultat 11 Guide technique de modèle d'activité REDD+ Kwilu est établie	Guide technique de modèle d'activité REDD+ Kwilu	0	1	1	0,5	0,5 (100%)	0,5 (50%)	Pour une partie des thèmes du guide technique, une ébauche a été préparée pour les documents suivants : - Procédé des activités aux villages - Procédé de l'élaboration du PSAT - TdR et questionnaire pour l'enquête de base (faire la programmation sur Kobo Toolbox et faire une enquête utilisant une tablette) ; - Cahier technique de l'agriculture, cahier technique des arbres pour la plantation - TdR (draft) pour l'évaluation des politiques et mesures (PAM) - Modèle du PGES (Plan de Gestion Environnementale et Sociale du village) - Gestion durable de charbonnage à travers des accords entre des producteurs et des villages
Objectifs spécifiques 2									
L'agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l'Implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans	Résultat 12 Les concessionnaires créent des plantations agro-forestières de 5 à 10 ha chacune	Ha cultivés	0	2 500	2 500	1 180	335 (28%)	488 (20%)	Plans Saison B 2019 : 225 ha Saison B 2020 : 430 ha Saison A 2021 : 750 ha Résultats Saison B 2019 : 153 ha Saison B 2020 : 140 ha Saison A 2021 : 195 ha (la plantation de 303 ha est prévue en 2022).
	Résultat 13 Les concessionnaires créent des mises en défens d'au moins 5 m de largeur autour de leurs plantations agro forestières	Ha de mise en défens	0	203	209	35	11 (31%)	23 (11%)	Plans Saison B 2019 : 18 ha Saison B 2020 : 35 ha Saison A 2021 : 61 ha (la mise en œuvre est prévue en 2022) Résultats Saison B 2019 : 12 ha Saison B 2020 : 11 ha Saison A 2021 : la mise en œuvre de 40 ha est prévue dans l'année 2022.
	Résultat 14 Les paysans de 250 villages créent des plantations communautaires agro forestières de superficies chacune comprises entre 0,5 et 1 ha par paysan	Nombre ha de plantations agro forestières cultivées par les paysans	0	2 500	2 500	1 220	897 (74%)	1200 (48%)	Plans Saison B 2019 : 225 ha Saison B 2020 : 470 ha Saison A 2021 : 750 ha Résultats Saison B 2019 : 303 ha Saison B 2020 : 354 ha Saison A 2021 : 543 ha (la plantation de 478 ha est prévue en 2022)

Objectifs généraux et spécifiques	Résultat attendu	Indicateur	Valeur de référence	Valeurs cibles cumulées		Cible à la fin 2021	Résultats 2021	Des résultats accumulés (%)	Commentaire
				3è année (avr. 2019 – mar. 2022)	5è année (avr. 2019 – mar. 2024)				
	Résultat 15 Les paysans de 250 villages mettent en défens leur plantation agro forestière	Nombre de plantations agro forestières cultivées par les paysans et mises en défense	0	203	209	38	28 (74%)	53 (25%)	Plans Saison B 2019 : 18 ha Saison B 2020 : 38 ha Saison A 2021 : 61 ha (la mise en œuvre est prévue en 2022) Résultats Saison B 2019 : 25 ha Saison B 2020 : 28 ha Saison A 2021 : la mise en oeuvre de 83 ha est prévue en 2022.
Objectifs spécifiques 3									
Protection de l'environnement des terroirs à travers l'implication des villageois	Résultat 16 Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées	Nombre des OP opérationnelles	250	250	250	120	151 (126%)	184 (74%)	Plans Saison B 2019 : 23 CLD Saison B 2020 : 47 CLD Saison A 2021 : 75 CLD Saison B 2021 : 45 CLD Résultats Saison B 2019 : 33 CLD Saison B 2020 : 50 CLD Saison A 2021 : 104 CLD Saison B 2021 : 45 CLD
	Résultat 17 250 villages protègent effectivement leurs lambeaux forestiers les plus précieux à travers la mise en défens	Villages engagés dans la protection des lambeaux forestiers	0	150	250	83	0		Plans 33 villages de la Saison B 2019 50 villages de la Saison B 2020 75 villages de la Saison A 2021 Résultats Une modification a été apportée pour faire en sorte qu'un PSAT soit élaboré au lieu du PSGRN. De ce fait, aucun village n'est parvenu au stade de la validation, puisque le processus supplémentaire de l'élaboration est en cours. L'élaboration du PSAT des villages retenus pour la Saison A 2021 démarrera en 2021, alors que sa finalisation et sa validation sont prévues pour 2022.
	Résultat 18 Contrat de charbonnage responsable dans les 250 villages est signé avec l'accord de villageois	Nombre des contrats de charbonnage signés avec les paysans	0	0	250	0	0		En 2021, un guide de procédé de la gestion durable de charbonnage a été préparé. Après une concertation avec le groupe de travail concerné ce procédé sera testé dans des villages test.
Objectifs spécifiques 4									
Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)	Résultat 19 Les radios communautaires diffusent au moins une heure d'émissions de sensibilisation par semaine	Nombre de diffusion d'une heure	0	720	1 200	240	122 (51%)	122 (10%)	Depuis mars 2021, la diffusion d'émission a commencé à la station de radiodiffusion de Kikwit. L'émission est diffusée tous les samedis. À partir de juin, la radiodiffusion a commencé à Bulungu, Masi-Manimba, Idiofa et Bagata, également. En outre, dans le processus de sélection des villages et concessions pour la Saison A 2021, des émissions de promotion ont été diffusées à 4 reprises.

Objectifs généraux et spécifiques	Résultat attendu	Indicateur	Valeur de référence	Valeurs cibles cumulées		Cible à la fin 2021	Résultats 2021	Des résultats accumulés (%)	Commentaire
				3 ^e année (avr. 2019 – mar. 2022)	5 ^e année (avr. 2019 – mar. 2024)				
	Résultat 20 Affiches, panneaux de communication visibles et accessibles en lieux stratégiques, en langues locales	Présence de support de communication (affiches ou panneaux) aux lieux stratégiques	0	300	500	300	450 (150%)	450 (90%)	<ul style="list-style-type: none"> 3 types de dépliants de sensibilisation ont été confectionnés. Sur la base de ces dépliants, 450 affiches ont été produites et installées. Ciblant les villages participants de 2019, 33 panneaux métalliques indiquant les villages participant au PIREDD ont été posés.

4. Contribution du programme à l'atteinte des Indicateurs harmonisés FONAREDD-CAFI

Tableau 4 Progrès vers les indicateurs FONAREDD-CAFI couverts par le programme

Indicateur CAFI/FONAREDD	Ligne de base en RDC (ou date à laquelle elle sera renseignée)	Cible (LOI ou programme approuvé)	Fréquence de reporting prévue	Progrès réalisé par le programme	
				Entre janvier et décembre 2021	De manière cumulative depuis le début du programme
Impact 2 : pauvreté et développement durable					
I.5 Revenus monétaires des bénéficiaires directs (dont femmes, jeunes & PA)	En RDC il n'y a pas de méthodologie harmonisée pour évaluer les revenus des ménages, mais des études ont été lancées en Orientale et Mai-Ndombé	Augmentation RDC : les programmes intégrés visent généralement une augmentation de 10%	Mi et fin de parcours	L'enquête de référence est en cours de mise en œuvre en utilisant le formulaire harmonisé du FONAREDD.	
NI.6 Nombre et ratio de bénéficiaires directs (personnes appuyées directement) par rapport à la population totale de la zone d'intervention	0 en début de programme	Augmentation RDC : Calculer par les PIREDD	Annuelle	Nombre de bénéficiaires directs : 1904 ménages dans les villages qui sont intégrés en la saison B 2020	Nombre et ratio de bénéficiaires directs : 3129 ménages dans les villages qui sont intégrés en la saison B 2019 et en la saison B 2020 Les données de la saison A 2021 seront obtenues par un suivi à réaliser ultérieurement.
Effet 1 : L'agriculture empiète moins sur les terres forestières					
Produit : le développement rural est soutenu et mieux encadré					
A.P.2 Hectares géoréférencés de nouvelles cultures en agroforesterie (contribue directement à l'impact 2 et	0	En RDC, total PIREDD	Annuelle	1 232 ha	1 688 ha

Indicateur CAFI/FONAREDD	Ligne de base en RDC (ou date à laquelle elle sera renseignée)	Cible (LOI ou programme approuvé)	Fréquence de reporting prévue	Progrès réalisé par le programme	
				Entre janvier et décembre 2021	De manière cumulative depuis le début du programme
indirectement à l'impact 1)					
A.P.3 Hectares géoréférencés de [nouvelles] cultures pérennes en savanes (contribue directement à l'impact 2 et indirectement à l'impact 1)	0	En RDC, total PIREDD	Annuelle	Au cours de la saison A 2021, des plantules de palmiers à huile et d'arbres fruitiers pour 300 ha et 270 ha respectivement ont été distribués.	Idem à gauche
A.P.5 Hectares d'agriculture vivrière améliorée a) en savanes et b) en forêt (contribue directement à l'impact 2 et indirectement à l'impact 1)	0. Situation de référence, (pour comparaison) : 27 M ha en 2017 (Minagri)	En RDC, total PIREDD	Annuelle	660 ha	
A.P.6. Nombre de ménages appuyés en agriculture vivrière en savanes (contribue directement l'impact 1)	0	En RDC, total PIREDD	Annuelle	Les données sur le nombre de ménages seront obtenues ultérieurement.	3129 ménages sont appuyés dans les villages qui sont intégrés en la saison B 2019 et en la saison B 2020
Effet 2 : La consommation de bois énergie non durable diminue					
E.E.1. Ratio de tonnes de bois provenant de nouvelles sources durables (mis en défens + plantations d'agroforesterie) sur tonnes de production totale Fin de programme (contribue directement l'impact 1)	Pas d'estimation de la production de bois-énergie durable avant l'année 5 du programme au mieux	Augmentation	Fin de programme	L'acacia vient d'être planté en 2019 et 2020 et n'est pas encore utilisé de bois de feu. La quantité de stock sera étudiée à l'avenir.	
Produit : la production de bois énergie durable augmente					
E.P.4.Nouvelles surfaces et leurs géoréférencements d'agroforesterie et de reboisement (hectares)	0 en début de programme	Augmentation	Annuelle	1 232 ha	1 688 ha

Indicateur CAFI/FONAREDD	Ligne de base en RDC (ou date à laquelle elle sera renseignée)	Cible (LOI ou programme approuvé)	Fréquence de reporting prévue	Progrès réalisé par le programme	
				Entre janvier et décembre 2021	De manière cumulative depuis le début du programme
(contribue directement aux impacts 1 et 2)					
E.P.5 Nouvelles surfaces mises en défens et leurs géoréférences (hectares) (contribue directement à l'impact 1 et indirectement à l'impact 2)	0 en début de programme	Augmentation	Annuelle	Cette activité est prévue de commencer en 2022 après l'élaboration et la validation des PSAT.	
Effet 5 : L'aménagement du territoire prend en compte la contribution des forêts au changement climatique, et une amélioration de la sécurité foncière					
Produit : la gouvernance permet l'élaboration participative de plans de développement à différents échelons basés sur des cartographies précises					
Am.P.1 Pourcentage et nombre total d'entités territoriales disposant d'un comité de développement formé (contribue indirectement à l'impact 1 et 2)	En RDC, 0 au début des programmes		Annuelle	Nombre des CLD des terroirs villageois redynamisés : 151	Nombre des CLD des terroirs villageois redynamisés : 184
Am.P.2 Nombre de schémas et de plans participatifs qui programment / mettent en œuvre une vision durable à moyen et long terme pour l'usage des ressources naturelles (contribue indirectement à l'impact 1 et 2)	En RDC, 0 au début des programmes		Annuelle	L'élaboration des PSAT a commencé dans 80 villages qui sont intégrés à la saison A 2021.	Des PSAT sont en cours d'élaboration dans 72 villages qui sont intégrés à la saison B 2020 et à la saison B 2021 (environ 80% d'avancement).
Am.P.3 Nombre de plans qui prennent en compte la stabilisation du couvert végétal (contribue directement à l'impact 1)	En RDC, 0 au début des programmes		Annuelle	Idem ci-dessus	Idem ci-dessus
Am.P.4 Superficies et pourcentage sous plans de développement par type d'entité territoriale (contribue directement à l'impact 1)	En RDC, 0 au début des programmes		Annuelle	Le PIREDD Kwilu envisage d'élaborer un PPAT (Plan Provincial d'Aménagement du Territoire). Après la validation du guide	

Indicateur CAFI/FONAREDD	Ligne de base en RDC (ou date à laquelle elle sera renseignée)	Cible (LOI ou programme approuvé)	Fréquence de reporting prévue	Progrès réalisé par le programme	
				Entre janvier et décembre 2021	De manière cumulative depuis le début du programme
				méthodologique pour l'élaboration des PPAT/PLAT, le processus de l'élaboration du PPAT sera démarré.	
Am.P.5 Nombre de plans faisant l'objet d'un contrat de mise en œuvre (ou respecté) (contribue directement à l'impact 1)	En RDC, 0 au début des programmes		Annuelle	Idem ci-dessus	
Am.P.6 Nombre, superficie et points GIS de terroirs villageois cartographiés de manière participative (contribue directement à l'impact 1 et 2)	En RDC, 0 au début des programmes		Annuelle	La cartographie faite en utilisant le SIG a été réalisée lors du processus de l'élaboration des PSAT dans 72 villages qui sont intégrés à la saison B 2019 et à la saison B 2020. La superficie totale couverte par les PSAT est d'environ 157 100 ha.	Idem à gauche
Effet 7 : La gouvernance du processus est effective, multi sectorielle et multi acteurs					
G.E.3 Taux de prise en compte des recommandations des comités de pilotage des programmes (contribue indirectement aux impacts 1 et 2)	N/A	100%	Annuelle	50%	67%

5. Contribution du programme à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

Tableau 5 Progrès vers les Jalons de la LOI

Période de Janvier 2021 à juin 2021

N°	Descriptif du Jalon	Objectifs	Progrès accomplis		Points d'attention particulière	Solutions proposées
			Sur la période de reporting (2021)	De manière cumulative depuis le début du programme		
1	<p>Foncier rural <u>Jalons intermédiaires décembre 2018</u> Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre des programmes intégrés.</p>	<p>Sécurisation des concessions d'agroforesterie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dans 104 villages, le chef de terre et le CLD ont signé une convention sur l'utilisation des terres. - Un groupe de travail sur les terres a été créé au sein du cadre de coordination provincial, et il a examiné des contre-mesures efficaces. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sur la base du résultat de l'identification précise des usufuitiers des terres (concessions) sur les sites d'activités agroforestières, le projet a élaboré un modèle de la convention entre le Chef de terre et le CLD (Comité Local de Développement). - En utilisant ce modèle les conventions ont été signées dans 212 villages. 	<p>Étant donné que la procédure d'acquisition des terres par le programme foncier réalisé par CONAREF n'est pas encore établie, la méthode provisoire utilisée actuellement consiste à établir une convention entre le Chef de terre et le CLD. Quant à la participation des autorités provinciales (bureau responsable de terres et concessions), elle n'est fondée sur aucune loi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le Chef de terre et le CLD signent une convention. - Indiquer clairement la zone d'agroforesterie dans le PSAT, et la faire valider par le Chef de terre et les villageois. - Continuer l'examen de contre-mesures efficaces en groupe de travail sur les terres. - Effectuer une étude sur le régime foncier traditionnel de la région rurale. - Concernant l'implication des autorités provinciales, en concertation avec le Programme de la réforme foncière par CONAREF, on essaie d'examiner la faisabilité des mesures conforme aux orientations nationales sur la réforme foncière. - Prendre des modèles des CFCL (Concessions forestières de communauté locale) celui à mettre en place dans le cadre de la sécurisation des terres d'agroforesterie des villages.
2	<p>Gouvernance : <u>Jalons intermédiaires décembre 2018</u> a. Les résultats des interventions REDD+ sont mis à disposition du public de manière transparente au travers de rapports annuels publiés d'ici la fin du 1er</p>	<p>La prise en compte de la dimension participative et transparente des activités (processus) réalisées avec le PIREDD KWILU</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Annonce du rapport annuel 2020 - Tenue de mission de suivi par le COPIL deux fois - Tenue de mission de suivi par le Point Focal (Ministre de l'environnement) une fois 	<ul style="list-style-type: none"> - Un memorandum d'entente a été signé entre le gouvernement provincial et la JICA. Les personnes concernées de l'administration provinciale participent au projet sur cette base. 	<ul style="list-style-type: none"> - Application efficace du mécanisme de gestion des plaintes du PIREDD Kwilu - Application du plan de gestion environnementale et sociale (PGES) - Renforcement des capacités et participation des services techniques (organisations 	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion du mécanisme de gestion des plaintes du PIREDD Kwilu - Le PSAT au niveau villageois sera élaboré et lorsque le détail des activités inclus deviennent claires, le PGES sera préparé.

N°	Descriptif du Jalon	Objectifs	Progrès accomplis		Points d'attention particulière	Solutions proposées
			Sur la période de reporting (2021)	De manière cumulative depuis le début du programme		
	<p>trimestre de l'année suivante ;</p> <p>b. Renforcer la gestion de l'espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de gouvernance territoriale appropriés, au travers de l'opérationnalisation des plateformes de concertation multi-acteurs et multisectorielles pertinentes (telles que les Conseils Agricoles Ruraux de Gestion), au mandat élargi, dans le cadre des programmes intégrés ;</p> <p>c. Analyse détaillée des risques, d'ici à la fin 2016, réalisée en concertation avec les parties prenantes pertinentes, et mise en œuvre de mesures d'atténuation spécifiques et efficaces visant à assurer la transparence, la recevabilité et la bonne gouvernance dans la gestion fiduciaire, y compris dans la mise en œuvre du portefeuille d'interventions de la Stratégie-cadre nationale et du plan d'investissement national REDD+.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Participation des services techniques provinciaux au PIREDD (pour le suivi des activités des villages ou concessions, la promotion dans la sélection des villages et concessions cibles, pour l'étude d'état des lieux, etc.) - Mise en opération du MGP (mécanisme de gestion de plaintes) du PIREDD Kwilu à titre expérimental - Préparation d'un PGES (plan de gestion environnementale et sociale) 	<ul style="list-style-type: none"> - Annonce du rapport annuel - Un groupe de travail multisectoriel provincial a été créé, et une série d'ateliers participatifs a été lancée. - Tenue de mission de suivi par le COPIL deux fois par an - Participation des services techniques provinciaux au PIREDD (pour le suivi des activités des villages ou concessions, la promotion dans la sélection des villages et concessions cibles, pour l'étude d'état des lieux, etc.) - Le PIREDD Kwilu a mis en opération le MGP (mécanisme de gestion de plaintes) à titre expérimental. 	administratives) de la province	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la participation et renforcement des capacités des services techniques provinciaux par l'intermédiaire du cadre de coordination provincial et des groupes de travail thématiques - Participation des services techniques provinciaux et des personnes concernées de la région au processus d'élaboration du PPAT
3	<p>Aménagement du territoire : Jalon 2020</p> <p>Politique d'aménagement du territoire respectueuse de la ressource forestière et des droits et besoins des communautés locales et peuples autochtones, et schémas directeurs provinciaux d'aménagement du territoire développés dans toutes les zones des programmes intégrés et validés dans au</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration du PPAT (Plan provincial d'Aménagement du Territoire) - Élaboration des PSAT (Plans Simples d'Aménagement du Territoire) au niveau villageois pour réaliser l'utilisation rationnelle des terres en région rurale 	<ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration des PSAT dans les villages est en cours. 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration des TdR pour l'élaboration d'un PPAT - Élaboration d'un guide méthodologique pour l'élaboration d'un PSAT de niveau villageois en tenant compte des ressources naturelles et forestières, du régime de propriété foncière, des besoins d'utilisation des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer un PPAT conformément au Guide méthodologique du PPAT du Ministère de l'Aménagement du territoire. - Dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du PSAT, éviter les conflits entre villageois et entre villages voisins. - Renforcement des capacités et aménagement d'un cadre 	<ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration du PPAT débutera après la validation du guide méthodologique du PPAT par le Programme d'aménagement du territoire. - La transparence dans le processus de vérification des limites des villages et le processus d'élaboration du plan d'aménagement territorial est assurée au moyen de la participation

N°	Descriptif du Jalon	Objectifs	Progrès accomplis		Points d'attention particulière	Solutions proposées
			Sur la période de reporting (2021)	De manière cumulative depuis le début du programme		
	moins trois zones de programmes intégrés.			naturelles et des droits des villageois. - Élaboration des PSAT dans les villages	pour assurer la mise en œuvre du PSAT	des parties intéressées et le partage d'information entre elles. - Élaboration du SPAT par une méthode conforme au Guide de zonage participatif préparé par le programme d'aménagement territorial (tout en ajustant le Guide d'élaboration du PSGRN préparé lors du PIREDD Kwilu au Guide d'élaboration du zonage participatif, il a été corrigé pour refléter les commentaires du FONAREDD).
4	Agriculture : <u>Jalon 2018</u> Dispositif d'encadrement agricole et de production/distribution d'intrants en place dans chaque Programme Intégré REDD+ en fin d'année 2 de mise en œuvre, pour une large diffusion de technologies agricoles durables allant dans le sens de la sédentarisation, et respectant les plans de zonage.	Diffusion large de techniques agricoles durables	- Le Projet a introduit l'agroforesterie sur 897 hectares dans les villages et 335 hectares dans les concessions.	- Le Projet, de novembre 2019 à décembre 2021, a introduit l'agroforesterie sur 1200 hectares de villages et 488 hectares de concessions en tant que forme d'agriculture durable. - Des notes techniques sur les principaux produits agricoles ont été élaborées en vue de leur utilisation dans l'encadrement des paysans.	À l'étape de la mise en œuvre effective, il est nécessaire de mettre en œuvre l'agroforesterie dans le cadre du PSAT pour réaliser une gestion durable des ressources naturelles de l'ensemble du village.	- Viser une agriculture durable par une disposition planifiée selon le PSAT des forêts et autres ressources naturelles à protéger, des terres utilisées pour l'agroforesterie et l'agriculture, etc. - Hausser la productivité par l'introduction d'espèces améliorées et en essayant des méthodes autres que l'agriculture extensive. - Promouvoir l'agriculture avec les ressources locales sans dépendre trop des appuis extérieurs à travers l'approvisionnement actif en semences des espèces améliorées par les agri-multiplicateurs reconnus par SENASEM.

6. Exécution financière

a) Niveau de décaissement du PTBA 2021

Le tableau 6 montre l'état du décaissement à la fin de décembre 2021 du PTBA approuvé lors du 4ème COPIL en avril 2021.

Tableau 6 Taux de décaissement du Programme

Objectif spécifique	TOTAL (budget 5 ans)	Total prévisionnel (affectation) 2021	Total consommé jusqu'à la fin 2021	Ecart (2021)	avancement en % 2021	Dépenses cumulées depuis le début du programme		Observation
						Montant	%	
Objectif spécifique 1 : Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD								
Sous total OS1 (Fonds CAFI)	220,700	42,080	84,066	-41,986	200	117,500	53	
Sous total OS1 (Fonds JICA)	261,600	185,200	178,491	6,709	96	197,000	75	
Sous total OS1 (Fonds CAFI+JICA)	482,300	227,280	262,557	-35,277	116	314,500	65	
Objectifs spécifiques 2 : L'agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l'implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans								
Sous total OS2 (Fonds CAFI)	1,814,800	698,800	387,300	311,500	55	502,300	28	
Sous total OS2 (Fonds JICA)								
Sous total OS2 (Fonds CAFI+JICA)	1,814,800	698,800	387,300	311,500	55	502,300	28	
Objectifs spécifiques 3 : Protection de l'environnement des terroirs à travers l'implication des villageois								A l'heure actuelle, les villages sont en cours de l'élaboration du PSAT. Après cette étape, les activités de protection des forêts commenceront.
Sous total OS3 (Fonds CAFI)	185,000	88,800	4,100	84,700	5	4,100	2	
Sous total OS3 (Fonds JICA)	37,500	16,200		16,200		10,200	27	
Sous total OS3 (Fonds CAFI+JICA)	222,500	105,000	4,100	100,900	4	14,300	6	
Objectifs spécifiques 4 : Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)								
Sous total OS4 (Fonds CAFI)	20,000	5,000		5,000				
Sous total OS4 (Fonds JICA)	48,000	4,300	14,300	-10,000	333	14,300	30	
Sous total OS4 (Fonds CAFI+JICA)	68,000	9,300	14,300	-5,000	154	14,300	21	
Sous total OS1 à 4 (Fonds CAFI)	2,240,500	834,680	475,466	359,214	57	623,900	28	
Sous total OS1 à 4 (Fonds JICA)	347,100	205,700	192,791	12,909	94	221,500	64	
Sous total OS1 à 4 (Fonds CAFI+JICA)	2,587,600	1,040,380	668,300	372,080	64	845,400	33	
Budget administratif								
0.1. Personnel								
Total Personnel (Fonds CAFI)								
Total Personnel (Fonds JICA)	1,840,200	514,700	581,400	-66,700	113	1,340,700	73	
Total Personnel (Fonds CAFI+JICA)	1,840,200	514,700	581,400	-66,700	113	1,340,700	73	
0.2. Equipement								
Total Equipement (Fonds CAFI)								
Total Equipement (Fonds JICA)	352,350	31,200	47,600	-16,400	153	359,600	102	
Total Equipement (Fonds CAFI+JICA)	352,350	31,200	47,600	-16,400	153	359,600	102	
0.3. Matériels pour l'agroforesterie								La JICA a décidé d'ajouter un budget pour l'acquisition de semences et boutures à compléter.
Total Matériels pour l'agroforesterie (Fonds CAFI)	1,095,000	443,500	605,300	-161,800	136	751,200	69	
Total Matériels pour l'agroforesterie (Fonds JICA)	50,000	11,900	92,900	-81,000	781	92,900	186	
Total Matériels pour l'agroforesterie (CAFI+JICA)	1,145,000	455,400	698,200	-242,800	153	844,100	74	
0.4. Fonctionnement								La JICA a alloué un budget supplémentaire.
Total Fonctionnement (Fonds CAFI)	273,144	73,600	163,700	-90,100	222	263,800	97	
Total Fonctionnement (Fonds JICA)	766,080	156,900	229,900	-73,000	147	430,000	56	
Total Fonctionnement (CAFI+JICA)	1,039,224	230,500	393,600	-163,100	171	693,800	67	
0.5. Enquêtes								
Total Enquêtes (Fonds CAFI)	42,000	42,000	25,300		60	25,300	60	
Total Enquêtes (Fonds JICA)								
Total Enquêtes (CAFI+JICA)	42,000	42,000	25,300		60	25,300	60	
Total budget administratif (Fonds CAFI)	1,410,144	559,100	794,300	-235,200	142	1,040,300	74	
Total budget administratif (Fonds JICA)	3,008,630	714,700	951,800	-237,100	133	2,223,200	74	
Total budget administratif (CAFI+JICA)	4,418,774	1,273,800	1,746,100	-472,300	137	3,263,500	74	
Autres frais (audits, fluctuation des devises, frais généraux) (Fonds CAFI)	348,646	69,700	21,800	47,900	31	33,600	10	
Autres frais (audits, fluctuation des devises, frais généraux) (Fonds JICA)	33,557	6,700		6,700		1,800	5	
Autres frais (audits, fluctuation des devises, frais généraux) (CAFI+JICA)	382,203	76,400	21,800	54,600	29	35,400	9	
Montant total des Fonds CAFI	3,999,290	1,463,480	1,291,566	171,914	88	1,697,800	42	
Montant total des Fonds JICA	3,389,287	927,100	1,144,591	-217,491	123	2,446,500	72	
Montant total des Fonds CAFI+JICA	7,388,577	2,390,580	2,436,157	-45,577	102	4,144,300	56	

Tableau 7 Cout efficacité : Tableau des progrès et dépenses par effets et par produits

Objectif spécifique	Progrès actuel de l'indicateur	Dépenses cumulées depuis le début du programme		Observation
		Montant	%	
Objectif spécifique 1 : Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD				
1.1. Cadre de concertation multi sectoriel au niveau provincial est créé	100	8,687	174	La JICA a décidé d'allouer un budget pour des missions de suivi du CoPIL.
1.2. Elaboration de Plan de Développement des ETD et Plan d'action Provincial REDD+ (Cette activité est sujette à remplacer par l'élaboration du PPAT)				Après la validation de la guide méthodologique de l'élaboration du PPAT créée par le programme AT, le Programme lancera l'élaboration.
1.3. Chaque territoires et secteur dispose d'un CARG redynamisé d'un PGRN revalidé		1,500	3	
1.4. Structure provinciale pour faire le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ et l'incorporer au SNSF est établie	68			Les dépenses ont été dépensées en tant qu'activité dans le résultat 1.5.
1.5. Renforcement de capacité des agents pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ et l'incorporation au SNSF est effectué	220	93,600	50	
1.5.1. Dispenser la formation des techniciens des ministères provinciaux de l'environnement, de l'agriculture et du développement rural à travers les groupes de travail thématiques				
1.5.2. Mise à disposition des agents des services techniques concernés participant aux activités de REDD+ des motos, ordinateurs portables, GPS et caméras numériques.	100	164,700	105	
1.6. Guide technique de modèle des activités REDD+ Kwilu est établi				Il n'est pas prévu de dépenser car il sera créé par le personnel du programme.
Objectifs spécifiques 2 : L'agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l'implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans				
2.1. Reboisement pour l'agroforesterie mixte (acacia, palmier à huile, manioc, arbre fruitier, etc.) par les concessions / fermiers	20	95,800	14	
2.2. Les concessionnaires créent des mises en défens d'au moins 5m de largeur autour de leurs plantations agro forestières	11	15,600	9	
2.3. Reboisement pour l'agroforesterie mixte (acacia, palmier à huile, manioc, arbre fruitier, etc.) par les paysans	48	319,675	41	
2.4. Les paysans de 250 villages mettent en défens leurs plantations agro forestières	25	40,000	22	
Objectifs spécifiques 3 : Protection de l'environnement des terroirs à travers l'implication des villageois				
3.1. Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées	74	10,163	34	A l'heure actuelle, les villages sont en cours de l'élaboration du PSAT. Après cette étape, les activités de protection des forêts commenceront.
3.2. 250 villages protègent effectivement leurs lambeaux forestiers les plus précieux		4,100	2	
3.3. Contrat de charbonnage responsable dans les 250 villages est signé avec l'accord de villageois				
Objectifs spécifiques 4 : Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)				
4.1. Les radios communautaires diffusent au moins une heure d'émissions de sensibilisation par semaine	10	7,000	15	
4.2. Affiches et panneaux de communication visibles et accessibles en lieux stratégiques, en langues locales	90			
4.2.1. Pose des panneaux de communication				
4.2.2. Pose des panneaux métalliques pour visibilité	8	7,300	10	

b) Liste des PLE**Tableau 8 Suivi des contrats des PLE**

N° du Contrat	Intitulé et thématique	Montant	Date signature contrat	Date début des travaux	Date fin Contrat	Délai Exécution Prévu	Commentaires
1	PLE GROUPEMENT AMAR et CAFEN Partenariat pour la mise en œuvre des activités PIREDD/Kwilu	418 262\$	11 nov. 2019	11 nov. 2019	30 juin 2022	26 mois (Jusqu'à la fin de juin 2022)	Prestation de 2 chefs d'équipe, 6 animateurs et 6 agronomes Contrat renouvelé en date du 1 ^{er} juillet 2020 et amendement de contrat au 1 ^{er} juillet 2021
2	PLE AIPD Partenariat pour la mise en œuvre des activités PIREDD/Kwilu	414 634\$	13 nov. 2019	13 nov. 2019	30 juin 2022	26 mois (Jusqu'à la fin de juin 2022)	Prestation de 2 chefs d'équipe, 6 animateurs et 6 agronomes Contrat renouvelé en date du 1 ^{er} juillet 2020 et amendement de contrat au 1 ^{er} juillet 2021

De plus, à partir de juillet 2020, modifier le contrat avec AMAR et AIPD pour renforcer les moyens humains en presque double en améliorant le mode d'évaluation de la performance qui consiste à payer après vérification des indices de référence des résultats d'activités, et faire progresser les activités des villages et concessions.

c) Informations sur la gestion financière

Selon le calcul des dépenses effectuées de janvier à décembre, le pourcentage d'utilisation du budget est d'environ 102 %.

Le fonds CAFI est principalement attribué aux travaux locaux, tels que ceux d'agroforesterie, et il y a, en gros, une progression parallèle entre le taux de progression des activités agroforestières de 5000 ha et celui des dépenses du fonds CAFI.

Les dépenses cumulées des fonds CAFI à fin de décembre 2021 étaient de 1 697 mille dollars, soit 53,6% du budget de 3 168 mille dollars de la première tranche des fonds CAFI.

d) Informations sur l'approvisionnement des services

Pour l'approvisionnement des services dont le montant est plus de 100 000 USD au PIREDD Kwilu, il existe deux contrats de service avec les Partenaires Locaux (PLE) présentés dans le tableau 8. Ces contrats ont été conclus en 2019 qui est la première année de mise en œuvre du programme, et la passation des marchés a été effectuée comme suit conformément aux directives de la JICA.

Méthode de sélection : Appel à proposition

(1) Annonce publique : Site du FONAREDD / Bureau de Coordination Environnementale du Kwilu

(2) Conditions particulières :

- 1) Les ONGs ayant les expériences de la mise en œuvre de projets similaires au niveau de la province du Kwilu
- 2) Les ONGs officiellement enregistrées par le gouvernement

(3) Critère d'évaluation : La qualité de service et le coût (sur base de la proposition technique et financière)

(4) Processus d'évaluation**Présélection (AMI01-1)**

L'examen documentaire pour voir si l'organisation a des conditions de base pour la présélection de qualification.

Sélection finale (AMI01-2)

On demande aux organisations qui ont réussi la présélection de soumettre leur proposition technique et financière, et la priorité de négociation est déterminée en fonction des éléments d'évaluation liés à la capacité et à l'expérience de l'organisation et des techniciens.

Renouvellement de Contrat / Addendum de Contrat

Étant donné que le contrat entre la JICA et JAFTA est divisé en trois périodes, le contrat avec l'ONG est également divisé en trois périodes selon le contrat entre la JICA et JAFTA. La première période est de novembre 2019 à juin 2020, et les contrats avec les ONG ont été conclus selon la méthode de sélection ci-dessus. La deuxième période est de juillet 2020 à juin 2022, et ces contrats ont été renouvelés avec les mêmes ONG en considération de la continuité et de l'efficacité des activités. Par ailleurs, des modifications ont été apportées à ces contrats qui ont été signés en juillet 2021 dans le but d'améliorer la qualité du programme et de répondre à la quantité de travail.

e) Ressources supplémentaires (plan financier du fonds CAFI et du fonds JICA)

Le Budget total prévu pour la mise en œuvre de ce projet pendant cinq ans, est de *7.388.618 Dollars US*, dont *3.999.769 Dollars US* au titre du financement CAFI et un financement additionnel JICA de *3.388.849 Dollars US*. En ce qui concerne la contribution CAFI, le budget est divisé en deux portions : le financement sécurisé et le financement additionnel. Il s'élève respectivement à *2.992.530 Dollars US* et *1.007.240 Dollars US*.

f) Révisions éventuelles au budget du programme

La JICA examine la possibilité d'augmentation de la contribution du fonds CAFI et JICA, en plus des activités actuellement programmées, en vue de renforcer les activités 1) de conservation des forêts, 2) de sauvegarde et 3) de chaîne de valeur agricole.

Lors du 5e COPIL, la JICA a annoncé son intention d'augmenter son capital d'environ 3 millions de dollars afin de promouvoir les activités du PIREDD KWILU. Cette augmentation de capital a été appréciée positivement par le FONAREDD et le COPIL.

g) Structure du coût du programme**Tableau 9 Répartition des coûts du programme**

N°	Description	Montant en USD	%	Commentaires
1.	Activités du programme	2 588 000	35	Budget lié aux objectifs individuels
2.	Équipement	1 497 400	20	Coûts d'équipement pour les véhicules, les PC, etc. et le matériel agroforestier
3.	Fonctionnement	3 304 000	45	Frais de fonctionnement, frais de personnel et frais de recherche
	Total en USD	7 389 000	100	

h) Audit

Vérification périodique des dossiers de comptabilité menée par la JICA (3 fois par an).

7. Gestion participative

Tableau 10 Gestion participative

Groupes consultés	À l'élaboration du projet	Pendant la mise en œuvre	Commentaires
Revue documentaire de politiques définies pour le Kwilu	Deux documents ont servi comme référence dans l'élaboration du PIREDD KWILU : 1. Le Plan d'Action du Gouvernement du Kwilu 2. Le Plan d'Aménagement du Kwilu	En février 2020, le « Plan forestier provincial (ébauche) » a été collecté.	L'exploitation de ces documents a dégagé la nécessité de les dépouiller afin d'identifier les faiblesses éventuelles et de produire d'autres plus valables. Des dispositions sont prises pour appuyer le gouvernement provincial à produire le Plan d'action REDD+ provincial du KWILU Des informations telles que la distribution des forêts à haute valeur de conservation et les zones de promotion de reboisement sont référencées.
Contacts avec autorités politico-administratives	Les autorités politico-administratives du Kwilu ainsi que les services techniques de l'État au niveau provincial, urbain et territorial (l'environnement, l'agriculture, le développement rural, les affaires foncières) tous ont été consultés au moment de l'élaboration du document projet PIREDD KWILU	Ces mêmes autorités sont consultées en permanence selon les besoins et circonstances. En février 2020, dans le territoire de Masi-Manimba et le territoire de Bulungu, une consultation par rapport à la matière de sauvegarde a été tenue dans laquelle les grandes lignes du PIREDD Kwilu étaient expliquées aux acteurs locaux (responsables administratifs, CARG, GTCR, etc.), et des avis relatifs à la sauvegarde ont été rassemblés.	Les consultations auprès des autorités politico-administratives ont permis d'obtenir l'implication des services techniques ³ dans la mise en œuvre du PIREDD KWILU. Un mémorandum de collaboration est signé entre le gouvernement provincial du Kwilu et la JICA pour mieux coordonner la participation des services techniques dans la réalisation des activités du PIREDD KWILU. Des consultations similaires devraient être menées à Idiofa et à Bagata.
Comité de Pilotage		Un comité de pilotage est mis en place pour le suivi de la mise en œuvre du PIREDD Kwilu.	1^{ère} COPIL : En juillet 2019, le COPIL du PIREDD Kwilu a tenu sa première réunion au cours de laquelle le document du projet et le PTBA 2019 étaient validés. 2^{ème} COPIL : Le 7 février 2020, le 2 ^{ème} COPIL s'est tenu dans la ville de Bandundu. Dans ce COPIL, le PTBA 2020 était approuvé. En plus, les recommandations du gouvernement provincial ont été présentées dans un communiqué.

³ Les Services techniques sont les autorités provinciales.

Groupes consultés	À l'élaboration du projet	Pendant la mise en œuvre	Commentaires
			<p>3^{ème} COPIL : Le troisième COPIL s'est tenu le 28 octobre 2020 à Bandundu Ville. Du côté japonais, le personnel du Bureau JICA en RDC et du Siège JICA Tokyo ainsi que les experts japonais de l'équipe du Projet y ont participé au moyen du ZOOM. Dans cette séance, l'équipe du Projet a rapporté l'état d'avancement des activités et du PTBA 2020 et obtenu leur approbation. COPIL ont été rédigées sous forme du Communiqué.</p> <p>4^{ème} COPIL : Le 4^{ème} COPIL s'est tenu le 22 avril 2021 à Kikwit. Malgré les restrictions sur le déplacement, etc. en raison de la COVID-19, les discussions intenses avec le Point Focal du Gouvernement Provincial (Mme ma Ministre de l'Environnement Provincial) ont permis d'organiser cette session avec la prise de dispositions contre l'infection. Les personnes concernées du gouvernement provincial (25 personnes) et le personnel congolais de l'équipe du Projet se sont rassemblés à la salle de conférence Mabaya à Kikwit et la partie japonaise telle que le personnel du bureau JICA en RDC, du siège JICA Tokyo et les membres de l'équipe du projet y ont participé par Zoom. Dans la session du COPIL, le rapport sur l'avancement des activités en 2020 et le PTBA 2021 ont été présentés. Le dernier a été validé sous réserve de la modification qui consiste à changer le cadre de planification provinciale : à élaborer un Plan Provincial d'Aménagement du Territoire au lieu d'un plan d'action REDD+. Mme La ministre de l'Environnement Provincial a rendu compte des activités des groupes de travail thématiques.</p> <p>5^{ème} COPIL : Le 5^{ème} COPIL s'est tenu le 11 octobre 2021 à Kikwit. Les personnes concernées du gouvernement provincial (environ 20 personnes), le bureau JICA en RDC (3 personnes), un expert japonais et le personnel congolais de l'équipe du</p>

Groupes consultés	À l'élaboration du projet	Pendant la mise en œuvre	Commentaires
			<p>Projet se sont rassemblés à la salle de conférence Mabaya à Kikwit et la partie japonaise telle que le personnel du siège JICA Tokyo et les membres japonais de l'équipe du projet y ont participé par Zoom.</p> <p>Dans la session du COPIL, le rapport sur l'avancement des activités en 2021 et le PTBA 2021 ont été présentés et validés.</p> <p>Par ailleurs, le Ministre de l'Environnement provinciale a rendu compte des activités des groupes de travail thématiques du Cadre de Coordination provinciale, et un des agents des services techniques provinciaux a rendu compte des activités de suivi.</p>
Préparation du plan d'action REDD+ provincial		<p>Établissement d'un groupe de travail (GT) composé des services techniques des secteurs concernés (environnement, agriculture, affaires foncières, aménagement du territoire, développement rural, énergie, plan) au niveau de la province du Kwilu pour élaborer le plan d'action REDD+ provincial. Le GT aura plusieurs séances de travail pour étudier le plan d'action.</p> <p>Cependant, conformément à la politique du FONAREDD de renforcer la collaboration entre les programmes mis en œuvre par le FONAREDD, il a été décidé d'élaborer un PPAT (plan provincial d'aménagement du territoire) en cohérence avec la politique d'aménagement du territoire (AT) promue par le programme d'AT. Le PPAT sera élaboré selon une procédure mettant l'accent sur la consultation publique conformément au guide méthodologique.</p>	<p>La première et la deuxième session du GT ont eu lieu le 6 février 2020 (ville BDD) et le 24 au 26 février (ville BDD) respectivement.</p> <p>Lors de ce GT, les conférences sur les principes fondamentaux du changement climatique et la vision de la RDC par rapport à la REDD+ ont été données et une série de discussions s'est tenue en modalité d'atelier participatif.</p> <p>De plus, étant donné qu'a été approuvé, lors du COPIL d'avril 2021, le remplacement de l'élaboration d'un plan d'action REDD provincial par l'élaboration d'un plan provincial d'aménagement du territoire, il est prévu de transformer ce GT en GT d'élaboration du plan provincial d'aménagement du territoire.</p>
Cadre de coordination provinciale		Le cadre de coordination provinciale avec la participation des services techniques de l'environnement, de l'agriculture, du développement rural, du plan, de	Le cadre de coordination provinciale a pour rôle d'assurer le suivi des activités du PIREDD et à la fois la coordination pour

Groupes consultés	À l'élaboration du projet	Pendant la mise en œuvre	Commentaires
		<p>l'aménagement du territoire et d'autres secteurs concernés a été mis en place.</p> <p>En outre, des GT thématiques sont organisés au besoin à l'intérieur du même cadre de travail, pour discuter des défis liés aux activités PIREDD, encourager l'appropriation par le gouvernement provincial et renforcer les compétences.</p> <p>On a introduit une approche d'avancer activement des activités du cadre de coordination provincial et des groupes thématiques qui permettront de respecter l'initiative du gouvernement provincial lors de la mise en œuvre effective des activités de REDD+.</p>	<p>les défis concernés et la perspective, en vue d'améliorer l'appropriation de la province.</p>
<p>Consultations des opérateurs intervenant dans la zone</p>	<p>Au moment de la formulation du PIREDD KWILU, plusieurs programmes étaient en cours d'exécution dans la province du Kwilu, les plus remarquables PRODADEKK (programme de la CTB), PAPAKIN, PADIR, les ACDI (programme de LUSEKELE) et BD. Tous ces programmes étaient consultés et ont permis de bien définir le PIREDD KWILU</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Au moment de la mise en œuvre du PIREDD KWILU, dès avril 2019, seul le projet PAPAKIN est resté opérationnel, après une interruption de plus ou moins deux ans. ✓ Des échanges d'opinions sont réalisés au besoin, notamment avec le programme d'aménagement du territoire (ministère de l'Aménagement du Territoire et UNDP), le programme de réforme foncière (CONAREF-UN-HABITAT), le programme des savanes (AFD) et PROMIS (UNOPS-UNFPA). 	<p>Nous prévoyons d'organiser des rencontres de partages d'expériences pour identifier les effets de synergie de PAPAKIN et PIREDD KWILU, aussi d'éviter le chevauchement éventuel, étant donné que les deux programmes sont réalisés dans la même zone avec des activités parfois similaires.</p>
<p>Consultations des populations (paysans et leurs associations) et des autorités coutumières</p>	<p>Le PIREDD KWILU est un fruit des consultations auprès des paysans et leurs organisations, des autorités coutumières et même des ONG locales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ En plus des paysans et leurs organisations, des autorités coutumières, même les ONG locales, les structures regroupant les organisations de la société civile sont aussi consultées : le cas de la GTCR provinciale du KWILU. ✓ Au niveau des villages candidats pour les activités test de l'agroforesterie ont été organisées les séances d'explication 	<p>A travers les activités mentionnées à gauche, le PIREDD Kwilu s'efforce de partager largement les informations du projet et de respecter les principes des processus participatifs.</p>

Groupes consultés	À l'élaboration du projet	Pendant la mise en œuvre	Commentaires
		<p>du projet, en vue de favoriser la compréhension des villageois sur le contenu du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Lorsque la consultation concernant la sauvegarde a été menée dans le territoire de Masi-Manimba et le territoire de Bulungu en février 2020, un atelier a été organisé avec les représentants du niveau communautaire (chefs de groupement, chefs de village, chefs de terre, représentants de CLD, groupes de femmes, groupes de jeunes, etc.) Dans l'atelier, on a discuté des risques supposés et des mesures d'atténuation liés à "la terre", "la distribution des bénéfiques", "la conservation des terres agricoles et terres reboisées (du pâturage, du feu, etc.)" et "le problème du genre / travail des enfants". ✓ En ce qui concerne les activités des villages, le projet a établi un processus (ébauche) qui inclut la sécurisation des terres, le CLIP, les considérations environnementales et sociales, l'élaboration du PSAT, etc. ✓ Des informations suivantes concernant des approches importantes dans le PIREDD ont été partagées avec les parties prenantes locales à travers des ateliers tenus en octobre 2022. <ul style="list-style-type: none"> - CLIP - Le rôle des CLD - MGP (mécanisme de gestion des plaintes) - Zonage participatif pour l'élaboration des PSAT - Concept des PSAT 	

Groupes consultés	À l'élaboration du projet	Pendant la mise en œuvre	Commentaires
		<p>- Sécurisation foncière et concept des PSE</p> <p>Les ateliers ont eu lieu dans 4 territoires (Bagata, Masi-Manimba, Idiofa et Bulungu), et au total 165 personnes ont participé en tant que acteurs locaux tels que les représentants du CLD, CARG et GTCRR, etc.</p>	

Avez-vous fait usage ou référence du « Guide méthodologique de consultations » produit et disséminé par le GTCRR ?

Oui Non.

Comment ou pourquoi selon le cas.

Le guide a été cité comme référence lors de la conception du processus participatif du PIREDD Kwilu.

8. Termes transversaux

8.1 Gouvernance

8.1.1 Réunion du Comité de pilotage (COFIL)

(1) 4^{ème} réunion du COFIL (première réunion en 2021)

Le 22 avril 2021 a eu lieu la quatrième réunion du COFIL du PIREDD dans la ville de Kikwit.

Le COFIL se réunit normalement au début de l'année, mais en 2021 la réunion a été reportée en raison des restrictions de déplacement imposées par la COVID-19. À la suite de discussions avec le PF (point focal) de la province, il a été décidé de tenir la réunion à Kikwit le 22 avril, en prenant les précautions nécessaires pour prévenir la contagion.

Les personnes concernées (25) de la province et le personnel local de la JAFTA ont participé en personne à Kikwit (à la salle de conférence Mabaya), tandis que, pour la partie japonaise, le bureau de la JICA au Congo, le siège de la JICA à Tokyo et les experts japonais ont participé via ZOOM.

Sous la présidence du gouverneur de la province, cette réunion du COFIL s'est déroulée selon l'ordre du jour ci-dessous.

- (1) Approbation du procès-verbal de la troisième réunion du COFIL (bureau du COFIL / coordinateur environnemental de la province)
- (2) Présentation sur les activités de 2020 et l'état d'avancement du PTBA, sur les activités prévues pour le premier semestre 2021, sur les défis, etc. (par le chef du projet adjoint)
- (3) Présentation sur la politique de soutien du FONAREDD pour le PIREDD Kwilu (par M. Samson Kamunga, responsable de l'évaluation de FONAREDD)
- (4) Compte rendu des activités des GT thématiques du cadre de coordination (par la ministre de l'Environnement de la province, qui est aussi le PF de la province)
- (5) Compte rendu des activités 2020 du ministère de l'Environnement de la province (par la ministre de l'Environnement de la province)
- (6) Période de questions
- (7) Annonce du communiqué

Le communiqué contenait les recommandations ci-dessous.

- Faire en sorte que le communiqué final du COFIL puisse être confirmé par ses membres dans les deux semaines suivant la tenue du COFIL.
- Offrir un budget opérationnel pour le bureau administratif du COFIL.
- Corriger et offrir le compte rendu 2020 et le PTBA 2021.
- Au lieu du plan d'action REDD, développer un plan provincial d'aménagement du territoire.

- Avant la tenue du COPIL, réaliser une mission de suivi par le gouvernement provincial (au moins deux fois par année).
- Inclure Bagata et Idiofa en vue d'activités efficaces du PIREDD Kwilu.
- Intégrer au PIREDD Kwilu des activités tenant compte de la politique provinciale en matière de genre.
- Partager le PTBA avec les membres du COPIL deux semaines avant la tenue de la réunion du COPIL.



Photo 1 : Membres du COPIL



Photo 2 : Réunion du COPIL

Cette journée de réunion a été présentée sur un média local (Infos24.net, voir le lien ci-dessous).

<https://infos24.net/2021/04/28/projet-piredd-kwilu-les-resolutions-de-la-4eme-reunion-du-comite-de-pilotage-adoptees-a-kikwit/>

Par ailleurs, cette réunion de la COPIL a donné lieu à l'approbation de la modification apportée pour que le cadre d'élaboration du plan soit modifié en intégrant le plan d'action REDD provincial et le plan de développement ETD au plan provincial d'aménagement du territoire.

(2) 5^{ème} réunion du COPIL (deuxième réunion en 2021)

La 1^{ère} réunion de l'année 2021 étant organisée le 22 avril avec un retard causé d'une partie par la propagation de la COVID-19, la deuxième réunion a été organisée en octobre environ 6 mois après la 1^{ère}.

Les services techniques provinciaux (14 personnes), les représentants des CARG (4 personnes), les représentant des FONAREDD et du GTCRR (observateurs), de la DDD (observateur), le représentant du bureau de la JICA en RDC, l'expert japonais en séjour en RDC et le personnel local de l'équipe du projet ont participé sur place (la salle de réunion Mabaya) et les personnes du siège de la JICA au Japon ainsi qu'un autre expert Japonais ont participé au moyen du Zoom. Une attention particulière pour la prévention contre la propagation de la COVID-19 a été prêtée pour l'organisation du COPIL.

Les principaux thèmes de discussion de cette 5^{ème} réunion du COPIL étaient les suivants ;

- a. La présentation sur les activités de 2021 et l'état d'avancement du PTBA (par le chef du projet adjoint)
- b. Le compte rendu relatif à la participation aux activités du projet par les services techniques provinciaux (le Ministre de l'Environnement de la Province, le point focal de la Province) et par l'agent du service technique concerné chargé de MRV
- c. Les questions et réponses
- d. La présentation du communiqué



Photo : Participants au Comité de Pilotage



Photo : Lieu du CoPIL



Photo : Présentation par Madame la Ministre de l'Environnement de la Province du Kwilu



Photo : Présentation de l'agent administratif en charge du suivi

8.1.2 Renforcement de la politique de la Province et de la gouvernance en matière de mise en œuvre de la REDD+

(1) Élaboration du plan provincial d'aménagement du territoire

À la place de l'élaboration du plan d'action REDD+ provincial, des plans de développement des territoires et des plans de gestion des ressources naturelles des secteurs, un Plan Provincial d'Aménagement du Territoire (PPAT) sera élaboré. Cette modification du schéma de planification a été décidé pour aligner sur les politiques de la RDC et sur l'orientation du FONAREDD de renforcer les synergies entre les PIREDD et le programme d'aménagement du territoire (programme d'AT) mis en œuvre par le ministère de l'Aménagement du Territoire et le PNUD). Le PPAT sera élaboré conformément aux guides méthodologiques pour l'élaboration de Plan Provincial d'Aménagement du Territoire (PPAT) et le Plan Local d'Aménagement du Territoire (PLAT) établis par le programme d'AT.

Sur la base des discussions avec la Cellule d'Aménagement du Territoire (CAT) du Ministère de l'Aménagement du Territoire, l'élaboration du PPAT dans le PIREDD Kwilu débutera après la validation des guides méthodologiques pour l'élaboration des PPAT/PLAT par le Programme d'Aménagement du Territoire.

(2) Formation de renforcement des compétences des fonctionnaires provinciaux

La réunion de lancement du cadre de coordination provinciale a eu lieu le 27 octobre 2020. Des groupes de travail thématiques y ont été créés et le renforcement des compétences s'effectue par l'intermédiaire desdits groupes.

Pendant l'année 2021, les groupes de travail et formations ci-dessous ont eu lieu.

Tableau 11 Groupes de travail du premier semestre 2021

Date	Thème	Participants
Du 22 au 26 mars	Groupe de travail Explications sur les sujets suivants : produits agricoles, arbres fruitiers et espèces d'arbres indigènes, PSE et Comité Local de Développement (CLD), proposition d'un support de sensibilisation villageoise au mécanisme de gestion des plaintes, Plan de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN) au niveau villageois / Plan d'Aménagement du Territoire (PAT)	Niveau coordinateurs et inspecteurs des organisations concernées
Du 29 mars au 2 avril	Formation sur la culture du palmier à huile Formation théorique et sur le terrain en méthodes de culture du palmier à huile	Niveau territoire
Du 15 au 26 avril	Formation MRV Examen de l'état des activités des villages et concessions de 2020B	Niveau territoire
Du 21 au 24 avril	Groupe de travail 4/21 Critères de sélection des secteurs, villages et concessions cibles de la saison 2021 4/23 Compte rendu et discussions sur l'étude de la chaîne de valeur Explications et discussions des Termes de Référence de l'étude d'état des lieux 4/24 Discussions sur l'organisation du CLD Formation et discussions sur le thème de la sécurisation de terres	Niveau coordinateurs et inspecteurs des organisations concernées
Du 16 au 24 mai	Formation MRV Examen de l'état des activités des villages et concessions de 2020B	Niveau territoire
Du 26 au 28 mai	Formation pour les cadres des services techniques provinciaux Explication du processus et des documents pour la sélection des sites de la saison 2021A Activités promotionnelles pour la sélection des sites (cours théorique et formation sur place)	Niveau coordinateurs et inspecteurs des organisations concernées
Du 2 au 16 juin	Promotion sur terrain dans des villages et fermiers pour la sélection des sites pour la saison A 2021	Niveau territoire
14 août	Atelier avec le Programme d'aménagement des territoires concernant le test du guide de mise en œuvre du zonage participatif	Ministre provincial d'AT et les agents des services techniques concernés des niveaux des coordinateurs/inspecteurs et agents de cellule urbaine Kikwit
Du 9 au 11 septembre	- Groupe de travail sur la sécurisation foncière (du 9 au 11 septembre) - Discussions sur la sélection des villages/concessions pour la saison B 2021	Les agents des services techniques concernés des niveaux des coordinateurs/inspecteurs
Du 4 au 7 octobre	Formation liée à la mise en œuvre de l'enquête de référence (théorique et pratique sur terrain) (L'enquête sur place réalisée après la formation)	Niveau territoire

Pour l'année 2022, il est prévu la participation des services techniques provinciaux dans l'évaluation des

PAM (politiques et mesures), l'étude des impacts de migration sur déforestation et dégradation des forêts, etc.

(3) Examen de la méthode de suivi des politiques et mesures (PAM)

Au sujet des Résultats 9 et 10 indiqués dans le document du programme du PIREDD Kwilu, les Termes de Référence de l'évaluation des PAM dans le PIREDD Kwilu ont été élaborés (voir Document annexe 2 du rapport semestriel 2021). Ces Termes de Référence ont d'abord été discutés avec la DDD du ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD), qui est responsable des politiques en matière de changement climatique / REDD+ en RDC, puis, après leur modification pour refléter les opinions de la DDD, il est prévu d'effectuer un essai dans la région cible du PIREDD Kwilu. Pour l'évaluation de l'effet des activités REDD+ sur l'absorption et la limitation du CO₂, la participation de la DIAF du MEDD est également envisagée.

8.2 Genre

(1) Participation des femmes aux activités agroforestières villageoises

Le nombre de participants, selon le genre, aux activités agroforestières villageoises pendant la saison 2020B est tel qu'indiqué ci-dessous. La mise en poquet des plants a été effectuée à 39 % par les femmes, et il y avait 54 % de ménages de femmes dans l'agroforesterie.

Tableau 12 Nombre de participants selon le genre dans les activités agroforestières villageoises

Travail	Nbre. villages	Homme		Femme		Total	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Saison 2020B/pépinière (mise en poquet)	51 (y inclus les pépinières pour regarnissage 2019B)	789 personnes	61	512 personnes	39	1 301 personnes	100
2020 B /Plantation	50	869 ménages	46	1 035 ménages	54	1 904 ménages	100

Le nombre de participants par sexe dans les villages qui ont été intégrés dans les saisons A et B en 2021 sera calculé sur la base d'un futur suivi.

(2) Revitalisation des discussions sur l'intégration de la question du genre via les événements de la Journée internationale des femmes

Lors de la Journée internationale des femmes en mars 2021, les personnes concernées ont discuté du rôle des genres (et tout particulièrement de celui de la femme) dans l'aménagement du territoire forestier et agricole, et des événements ont été planifiés afin de contribuer au renforcement et à la normalisation du rôle des genres (et tout spécialement de la femme) dans les activités REDD+. En 2021, une conférence Web a eu lieu entre les villes de Kinshasa, Bandundu et Kikwit pour la prévention de la propagation de la COVID-19, avec la participation de 18 personnes des organisations administratives provinciales concernées, de deux personnes du Projet, deux personnes du FONAREDD et deux personnes du bureau de la JICA, pour un total de 24 personnes.

Outre celles du responsable du genre de FONAREDD et des personnes concernées de la province, cet événement a donné lieu à des présentations par une technicienne d'ONG impliquée dans le Projet et par les responsables du genre de cinq territoires. Elles ont été suivies de discussions sur la promotion de

l'intégration de la question du genre dans le PIREDD Kwilu. Les résultats de ces discussions ont fait l'objet d'un communiqué annoncé et signé par la ministre de l'Environnement de la province de Kwilu et par le représentant résident du bureau de la JICA en RDC (voir Document annexe 3 du rapport semestriel 2021).

Tableau 13 État de la situation en matière de genre

Critère	Activités réalisées pour l'intégration de la perspective du genre	Réalisations	Coût USD	Défis
Application / Activités	Activités tenant compte du genre dans le cadre de la Journée internationale des femmes	Un événement a été organisé sous forme de conférence Web entre les villes de Kinshasa, Bandundu et Kikwit pour la prévention de la propagation de la COVID-19. Participant(e)s (24 personnes au total) - Responsables des administrations provinciales : 18 (9 de Bandundu, 5 de Kikwit et 4 des régions) - Équipe du Projet : 2 personnes - FONAREDD : 2 personnes - Bureau de la JICA : 2 personnes	Environ \$1 000	La promotion de la participation des femmes dans les communautés traditionnelles des régions rurales exige que les discussions se poursuivent de manière consciencieuse et en y mettant le temps nécessaire.

8.3 Peuples Autochtones

Aucune zone de peuples autochtones n'a été confirmée dans la zone cible de PIREDD Kwilu.

8.4 Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.)

Étant donné que dans les zones d'intervention, il y a une tendance que les jeunes sont engagés dans la production de charbon de bois, le projet doit considérer son rôle dans les activités PIREDD et dans la préparation et mise en œuvre du PSAT.

8.5 Respect de normes environnementale et sociale

En juin 2019 ont été analysées les différences entre les normes de référence du FONAREDD, les modèles des normes internationales, etc. et les Lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA, et ce qui a montré qu'en principe il n'existe aucun écart majeur. En ce qui concerne les questions entre autres la transparence de l'information, la consultation publique, les éléments faisant l'objet de l'évaluation d'impact, le suivi / les plaintes et les recours, l'écosystème / le biome, les peuples (ethnies) autochtones, l'acquisition de terrain / la réinstallation, nous avons proposé les mesures pour répondre à chacune de ces questions. Nous accorderons désormais une attention concrète dans la planification de la gestion de mesures de sauvegarde environnementale et sociale, dont l'établissement du plan d'engagement.

Sur la base des instructions données à l'issue des concertations avec le FONAREDD, le PIREDD Kwilu a décidé d'élaborer, en complément des études d'impact préliminaires (1) une évaluation préliminaire des impacts sociaux et environnementaux (2) un plan d'engagements sociaux et environnementaux (qui suit les critères de la Banque Mondiale), ainsi que (3) un plan de gestion environnementale et sociale fondé sur (1) et (2), et met en œuvre les activités en la matière.

Les 3 et 25 novembre 2020 se sont tenu les concertations avec le FONAREDD et l'Agence congolaise de l'environnement (ACE). Selon le PV des discussions de ces concertations, les avant-projets finaux du plan de l'étude des impacts environnementaux et sociaux et du plan de gestion des impacts environnementaux

et sociaux parmi les documents de la sauvegarde qui sont en cours de préparation devront être élaborés pour être soumis à l'ACE par l'entremise du FONAREDD plus tôt dans l'an 2021.

Ils ont été soumis à la vérification du FONAREDD le 1er février 2021, et les commentaires ont été reçus le 22 février. Le 2 mars, une version unifiée de la pré-EIES et du PGES reflétant les commentaires du FONAREDD a été soumise au personnel de l'ACE qui est en charge des programmes du FONAREDD.

Après cela, comme il n'avait pas de contact de l'ACE, le PIREDD Kwilu a contacté et a eu un entretien avec l'ACE le 3 septembre, mais on a quand même confirmé que l'ACE n'avait pas révisé le contenu du PGES proposé par le PIREDD Kwilu.

Concernant l'étude d'impact environnemental requise par l'ACE pour tous les programmes, la communication entre l'ACE et la FAO, dont le processus concerné est avancé, a démarré mais le processus d'approbation n'a pas encore commencé.

Lors de la réunion d'évaluation des jalons du FONAREDD qui s'est tenue les 28, 29 octobre et 2 novembre 2021, il est accordé que tous les PIREDD et FONAREDD se coordonneront pour prendre une mesure avec la même politique par rapport à l'évaluation d'impact environnemental.

8.5.1 Étude d'impact environnementale et sociale

Une telle étude a-t-elle été réalisée au cours de ou avant la période sous-examen ? OUI / NON.

Les activités suivantes ont été menées jusqu'en juin 2020 en matière de sauvegarde (voir le Document annexe 10 du rapport semestriel « Evaluation préliminaire des impacts et risques environnementaux et sociaux avec plan de gestion impacts environnementaux et sociaux (mars 2021) »).

a. Préparatifs pour la revitalisation de l'application du mécanisme de gestion des plaintes

En juin 2021, un outil d'aide à la compréhension (poster et dépliant sur le mécanisme de gestion des plaintes (MGP)) a été élaboré afin de faire fonctionner ledit mécanisme (voir l'annexe 6 du rapport semestriel 2021). A partir juillet 2021, le poster et le dépliant ont été distribué afin de renforcer la sensibilisation par les techniciens d'ONG.

b. Examen de la concrétisation des contre-mesures pour la sécurisation des terres

En ce qui concerne la sécurisation des terres, le programme foncier réalisé par la Commission Nationale de la Réforme Foncière (CONAREF) -UN-Habitat est à la charge de cette question. Même si le PIREDD Kwilu examine la collaboration avec celui-ci ou compte à exploiter les résultats obtenus par ce programme, l'avancement concret n'est pas encore visible. Bien que la méthode par la signature d'une convention entre le Chef de terre et le CLD (Comité Local de Développement) qui est actuellement réalisable à ce jour soit adoptée dans le cadre du PIREDD Kwilu, l'élaboration d'un guide relatif à la sécurisation des terres est examinée pour rendre plus efficace cette méthode.

Le PIREDD Kwilu a embauché les experts en matière du système foncier en tant que consultant local et a élaboré un guide d'interview pour l'étude des villages pour l'élaboration du guide ci-dessus.

Par ailleurs, le Projet a établi un groupe de travail en mai 2021 pour la sécurisation des terres en vue d'exploiter les connaissances et expériences des services techniques de la Province sur la sécurisation des terres. Une réunion pour ce groupe de travail s'est tenue entre le 9 et le 11 septembre 2021 pour y discuter l'amélioration des modalités pour la sécurisation des terres dans le cadre du PIREDD. Les points tels que la pertinence de la rémunération traditionnelle, la prise en compte des expériences obtenues par la foresterie communautaire, la prise en compte de la tendance de la réforme du système foncier de l'État, la saisie par la Province des questionnaires de

l'étude sur le terrain, la réalisation de la formation des enquêteurs lors de la mise en œuvre de l'enquête ou la collaboration entre les consultants du PIREDD et le coordinateur provincial de l'Environnement qui est le point focal pour la foresterie communautaire dans l'établissement de la procédure de la sécurisation des terres ont été confirmés.

Un atelier relatif aux politiques de réforme foncière de la CONAREF étant organisé entre le 15 et le 17 novembre 2021, il faudra examiner l'orientation future en prenant en considération aussi du résultat obtenu par cet atelier.

c. Renforcement du suivi local pour améliorer l'obtention des Résultats des travaux

En raison de la facilitation insuffisante en matière de soutien technique à l'agroforesterie et à l'agriculture, et en matière d'activités villageoises participatives, nécessaires aux bénéficiaires (villageois et exploitants de concessions), il est à craindre, d'une part, que soient retardés le processus communautaire dans l'agroforesterie et les activités REDD+ (PSAT, etc.), et, d'autre part, que soient affectées la survie et la croissance des arbres plantés et des produits agricoles. Le système de suivi local a été renforcé, non seulement par des activités réalisées par les partenaires locaux d'exécution (PLE), mais aussi par la vérification des conditions de paiement (PSE, etc.) par le représentant MRV du bureau du PIREDD Kwilu à Kikwit et les agents du gouvernement provincial au niveau territorial, et sa complémentation par le suivi local mensuel des autres employés de bureau.

Désormais, on essaie de mettre en œuvre le suivi local principalement par les agents des services techniques provinciaux.

8.5.2 Mesures prises afin d'assurer le respect de chacune des sauvegardes

Tableau 14 Suivi des mesures/principes des sauvegardes

FONAREDD (2016)	Les réalisations	Les défis rencontrés
<p>Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (Cancun a ; IFC norme 6)</p>	<p>En raison de la déforestation, il a été décidé que les zones non forêts, principalement les savanes, qui sont générées à travers les activités anthropiques, seront les sites candidats pour les sites principaux de l'agroforesterie. Pour les forêts restantes, par le biais de l'élaboration d'un plan simple de gestion des ressources naturelles au niveau des villages, les mesures pour renforcer la conservation seront examinées, ce qui permettra d'éviter la mise en œuvre des activités dans les forêts primaires ou les zones protégées ayant une haute valeur de conservation pour la biodiversité.</p> <p>Dans les sites de l'agroforesterie pour la saison B 2020 a été commencée la préparation de la plantation des arbres de 4 espèces indigènes dont Maesopsis. Sur les sites de l'agroforesterie pour la saison A 2021, les préparatifs ont débuté pour la plantation des arbres orangers, safoutiers et avocatiers.</p> <p>Pour les sites de l'agroforesterie de la saison B 2019, la mise en défens a été réalisée.</p> <p>Une ébauche de guide technique a été élaborée en tant que base d'encadrement et de diffusion des techniques de culture, y compris pour les espèces indigènes et les arbres fruitiers.</p>	<p>Les plantes de plantation devraient être principalement des acacias et des cultures annuelles (par exemple le manioc, etc.). En plus, les arbres fruitiers à croissance lente et les espèces d'arbres indigènes devraient être considérés comme des essences localement spécifiques pour améliorer la biodiversité des sites de l'agroforesterie.</p> <p>Il y a lieu de prêter attention à la prévention et à la gestion des feux de brousse en vue de renforcer la conservation de l'écosystème dans les zones non forêts, en particulier les savanes.</p> <p>Avec les techniciens de niveau territorial/sectoriel du gouvernement provincial, réaliser une formation de niveau villageois pour favoriser l'encadrement technique et la diffusion auprès des communautés qui manquent d'expérience en culture des espèces indigènes et des arbres fruitiers, dans le cadre de la facilitation villageoise.</p> <p>Dans le suivi après réalisation de la mise en défens, il est difficile de vérifier les fonctions de la mise en défens.</p> <p>Par ailleurs, la mise en œuvre de formations est à renforcer pour permettre aux techniciens du gouvernement provincial au niveau des territoires/secteurs d'effectuer le suivi du PSE.</p>
<p>Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b)</p>	<p>Une consultation publique a été organisée en février 2020, et les mesures d'atténuation qui exploitent les opinions collectées seront étudiées. En outre, le mécanisme de gestion des plaintes qui contribue à la transparence et à la bonne gouvernance a été renforcé, et le système permettant de recevoir largement des opinions et des propositions des parties prenantes y compris les villages a été mis en place.</p> <p>Pour la sélection des sites cibles de l'agroforesterie pour la saison B 2020, le processus de sélection des villages cibles et des fermiers cibles a été largement diffusé par l'intermédiaire d'émissions de radio, etc. Les villages cibles et les fermiers cibles ont été sélectionnés en appelant publiquement les villages et les fermiers qui manifestent leur intérêt dans les secteurs désignés ayant un haut potentiel de REDD+.</p> <p>De même, lors de la sélection des sites cibles de l'agroforesterie pour la saison de plantation 2021A, les éléments pertinents, à commencer par le processus</p>	<p>Diverses possibilités de communication seront utilisées pour en informer les parties prenantes qui ne participent pas directement au programme et pour promouvoir leur compréhension sur les activités REDD+.</p> <p>Afin de favoriser la bonne compréhension des villageois et des détenteurs de concessions, renforcer le système de diffusion par distribution des posters et brochures au sujet de l'agroforesterie, du CLD, du PSE et du MGP au niveau des villages, avec les techniciens susmentionnés de niveau territorial/sectoriel du gouvernement provincial.</p>

FONAREDD (2016)	Les réalisations	Les défis rencontrés
	de sélection des villages cibles et des fermes cibles, ont été diffusés largement, notamment à la radio. Des posters et brochures ont été préparés au sujet de l'agroforesterie, du CLD, de PSE et du MGP.	
<p>Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (IFC norme 4)</p>	<p>Lors de la sélection des sites de l'agroforesterie dans les villages cibles, pour minimiser l'impact sur la communauté en matière de droits fonciers et les autres parties prenantes, il a été décidé qu'un processus soigné pour la planification et la vérification participatives, incluant le CLIP, la cartographie participative et la vérification sur le terrain sera pris.</p> <p>En plus, parallèlement à la préparation du plan simple de gestion des ressources naturelles du village, qui déterminera tous les sites d'activités cibles, une évaluation simple de l'impact environnemental et social au niveau du village sera réalisée de manière participative pour préparer un plan simple de gestion de l'impact environnemental et social du village.</p> <p>Afin de renforcer le cadre du plan simple de gestion villageoise de l'impact environnemental et social, un consultant a été recruté pour l'exécution d'un suivi de protection (responsabilité combinée à celle du genre).</p>	<p>Étant donné qu'il n'y a pas de cas précédents pour la méthode consistant à faire une évaluation simple de l'impact environnemental et social au niveau des villages pour élaborer un plan simple de gestion de l'impact environnemental et social des villages de manière participative, la méthode de réalisation sera établie par tâtonnement.</p> <p>Par l'intermédiaire des techniciens de niveau territorial/sectoriel du gouvernement provincial, réaliser une formation sur le soutien à la promotion de l'élaboration d'un plan simple de gestion villageoise de l'impact environnemental et social, puis commencer à promouvoir son exécution.</p>
<p>Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées (Cancun f ; IFC norme 1)</p>	<p>La durabilité des activités REDD+ seront renforcées par le biais des considérations des activités contribuant à l'agriculture durable et des mesures contre les activités qui risquent de renverser les activités REDD+, par ex. le brûlis coutumier dans les moyens de subsistance terrestres tels que l'agriculture, etc.</p> <p>En termes de durabilité et de mise à grande échelle des sites de l'agroforesterie, le plan de renforcement de la chaîne de valeur sera mis en œuvre de manière supplémentaire en vue d'améliorer la valeur des produits et des services issus de l'agroforesterie. Actuellement, le plan de renforcement de la chaîne de valeur est en cours de préparation par le consultant chargé de la chaîne de valeur.</p>	<p>Lors de la planification du renforcement de la chaîne de valeur, favoriser la préparation de sa mise en œuvre en intégrant les communautés qui ne participent pas directement au programme et les villages et fermes qui n'en sont pas la cible.</p>
<p>Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones</p>	<p>Même que le Principe 4</p>	<p>Même que le Principe 4</p>

FONAREDD (2016)	Les réalisations	Les défis rencontrés
Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d)	Même que le Principe 3 En plus, ce principe sera complété par la réponse au système de gestion des plaintes.	Même que le Principe 3 En vue d'améliorer la reconnaissance du système de gestion des plaintes au niveau des villages, les activités de relation publique et de vulgarisation seront renforcées.
Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées (Cancun c ; IFC norme 3, 5,7)	Même que le Principe 3 En outre, le partage d'informations et la sensibilisation seront renforcés au niveau des villages à travers la publicité par la radiodiffusion et des activités de soutien par les techniciens dans les villages cibles. Des posters et brochures ont été préparés au sujet de l'agroforesterie, du CLD, du PSE et du MGP, et un plan a été élaboré pour intégrer ces questions aux émissions de radio diffusées. Pour avancer les activités villageoises, on applique le CLIP dans les étapes importantes telles que la prise de décision par les populations locales.	Même que le Principe 3. Préparer des posters et brochures au sujet des droits des travailleurs et au sujet du respect des droits des communautés voisines sur les terres et les ressources naturelles, et examiner l'intégration de ces questions aux émissions de radio diffusées.
a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ;	La politique forestière nationale a depuis 2002 mis en place un moratoire interdisant toute attribution de nouvelles concessions forestières, les activités du PIREDD Kwilu vise à compléter cette option en stabilisant le front agricole de telle manière qu'aucune nouvelle surface forestière ne soit utilisée pour la production agricole ou la production du bois énergie et permettant ainsi au pays à rester conforme aux normes et conventions nationales et internationales en matières d'exploitation forestière.	La revue et le suivi seront mis en œuvre à travers les activités du COPIL et celles menées au niveau provincial. Soutenir tout particulièrement l'élaboration du PPAT au niveau provincial et du PSAT au niveau villageois en fonction de l'évolution de la mise en place du système de planification de l'aménagement territorial poursuivi dans le programme de planification de l'aménagement territorial.
b) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.	Dans le cadre du PIREDD Kwilu, on fera la promotion d'utilisation des terres de façon planifié telle que forêt, conservation des autres ressources naturelles, production agricole à travers l'élaboration du PSAT. Ce ciblage des activités aura pour conséquence d'atténuer la pression sur la forêt et ainsi éviter que de nouveaux fronts de déforestation soient ouverts ailleurs.	Même que a) ci-dessus.
c) Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail	Même que le Principe 3 Le plan de gestion environnementale et sociale met également l'accent sur les éléments liés à la main-d'œuvre et aux conditions de travail. Le suivi et les mesures nécessaires seront mises en œuvre pour atténuer les impacts négatifs potentiels sur les participants pendant l'exécution de l'activité.	Même que le Principe 3 La reconnaissance du travail des enfants et des droits de l'enfant varie d'un village à l'autre, et il faut prendre du temps pour trouver des mesures de prévention appropriées.

8.5.3 Gestion de plaintes et réponses

Dans le mécanisme de gestion des plaintes, des plaintes et insatisfactions, dont notamment celles ci-dessous, ont été constatées lors du suivi local par les employés de bureau de Kikwit, au lieu d'être acheminées du CLD villageois au point focal par l'intermédiaire du technicien d'ONG. Une solution à ce problème est mise en œuvre.

Tableau 15 Situation de la réception des plaintes (2021)

N°	Territoire	Village/CLD	Date de la plainte	Contenu de la plainte	Solution proposée
1.	Bulungu	Kibuadi	13/05/2021	Communautés participantes	1) Au sujet de l'exécution locale et du contrat avec l'ONG partenaire, modifier la forme du contrat pour que le paiement dépende de la confirmation des résultats des travaux. Pour cela, renforcer le suivi local pour l'évaluation des fruits du travail des techniciens d'ONG. 1) On se débrouille en louant des véhicules lorsque les véhicules dont on dispose sont limités, en distribuant des matériaux et équipements agricoles et en payant avec les fonds offerts (PSE, etc.). On s'attend à ce que la situation s'améliore considérablement lors de l'éventuelle livraison de nouveaux véhicules par la JICA. D'ici là, améliorer les moyens logistiques et la gestion des déplacements, et accélérer l'exécution des paiements en retard.
1.	Bulungu	Nkwasa	14/05/2021	1. Le personnel de l'ONG ne vient pas au village. Quand il vient, il ne communique pas assez et s'en retourne sans faire d'encadrement.	
3.	Bulungu	Kipata	15/05/2021	2. Le renforcement organisationnel de la communauté est insuffisant, à cause notamment de l'absence de plan de développement villageois par le CLD, qui est au cœur de la participation de la communauté.	
2.	Bulungu	Kibuadi	16/05/2021	3. Il y a de l'incompréhension et des frictions entre les communautés, parce que le leader du CLD habite dans un autre village, parce que les membres ne participent pas assez aux réunions du CLD, etc.	
4.	Bulungu	Kivanva	18/05/2021	4. Dans les villages qui n'ont pas d'expérience en agriculture de savane, on ne cultive pas de produits agroforestiers de savane (cacahuète, etc.). Il y a un encadrement insuffisant de l'exploitation : par exemple, on ne va pas chercher les boutures de manioc.	
5.	Bulungu	Kongila Lundjindji	20/05/2021	5. Les paiements ne se font pas conformément au mémorandum et au contrat de pépinière. Par conséquent les sites d'agroforesterie sont considérés comme des « sites du projet » et sont abandonnés. Dans certains cas, les matériaux distribués ne sont pas utilisés.	
6.	Masi-Manimba	Kivanda	21/05/2021	6. Les limites des sites d'agroforesterie voisins (communautés ou concessions fermières) ne sont pas claires. 7. Les membres de l'ONG imposent parfois l'alternance des membres de la pépinière sans l'accord de la communauté, et les membres remplacés se font parfois saisir les matériaux de travail.	
7.	Masi-Manimba	Fermier dans le secteur Mokamo	06/09/2021	Dans le cadre du PIREDD Kwilu, il est prévu la mise en place de pépinière dans chaque territoire. Dans le processus de sélection des fournisseurs par sous-traitance pour la pépinière de Masi-Manimba, un soumissionnaire participant qui n'a pas été sélectionné comme 1 ^{ère} priorité pour la négociation contractuelle après avoir remis son offre, a présenté une plainte datée du 6 septembre 2021 qui a été réceptionnée le 17 septembre. Le contenu de cette plainte consistait à la mauvaise compréhension de l'explication faite lors de l'étude de vérification sur le terrain effectuée par le Projet pendant l'étape de sélection. Ce soumissionnaire ayant mal compris l'explication et ayant préparé le sol pour l'aménagement de la pépinière, a ainsi exigé les frais pour la préparation du sol. Toutefois, ce soumissionnaire continue à porter plainte en	Une étude de vérification des plaintes a été mise en œuvre conformément au manuel de traitement de MGP (mécanisme de gestion de plaintes) et le Projet a répondu et expliqué à ce soumissionnaire en préparant un document de réponse. Or, n'étant pas satisfait au contenu de ce document de réponse, ce dernier a exprimé sa plainte lors de la réunion du COPIL après avoir obtenu l'autorisation du président du

N°	Territoire	Village/CLD	Date de la plainte	Contenu de la plainte	Solution proposée
				changeant ses raisons de plainte au résultat de la sélection des soumissionnaires.	COFIL. Une commission ad hoc a été mise en place suite aux instructions du président du COFIL pour effectuer une enquête sur le terrain, mais le rapport de cette commission ad hoc n'est pas encore présenté. Le Projet attend le rapport de cette commission pour éventuelle prise des mesures à cette question.

9. Gestion des risques

Tableau 16 Gestion des risques.

Reconnaissance des risques			Traitement des risques				
Description des risques		Temps de reconnaissance	Catégorie des risques	Evolution du risque	Actions prises	Responsable	Date limite
Élément	État actuel						
(1) Risque lié aux maladies infectieuses	Selon le rapport de situation de l'OMS daté du 10 juillet 2021 au sujet de la COVID-19, un total de 40 836 cas ont été recensés (934 décès), dont un total de 10 cas dans la province de Kwilu. Le 15 juin 2021, le président a annoncé l'interdiction des réunions de 20 personnes ou plus.	Juin 2021, continuation depuis 2020	Impact : Elevé	Stable	Les opérations du personnel local basé à Kikwit et des ONG sous-traitées n'ont pas été affectées jusqu'à présent (continuation). Non seulement dans les bureaux du projet, mais également pendant les activités aux villages d'intervention, les mesures préventives de la pandémie de la COVID-19 sont renforcées (continuation).	JICA-EETEP	Pas déterminée
	L'envoi des experts japonais est suspendu conformément à l'instruction de la JICA du 18 mars, et les activités dont la mise en œuvre est difficile en l'absence des experts japonais (transfert de technologie, nouvelles activités, etc.) seraient arrêtées, ce qui pourrait entraîner un retard dans l'avancement du projet (continuation).			Stable	Sous la supervision à distance du personnel japonais, poursuivre les activités des villages cibles d'essai REDD+ (plantation de la saison 2019B) et les véritables activités REDD+ (plantation de la saison 2020B et objectifs de plantation de la saison 2021A). De plus, préparer la réaffectation vers août 2021 du personnel japonais vacciné et en bonne santé.		
(2) Approvisionnement des semences	La sélection par l'appel d'offre concurrentiel auprès des semenciers enregistrés au SENASEM a été réalisée. Or le taux de germination des semences d'arachide fournies par le semencier sélectionné était inférieur au taux spécifié au cahier de charge. Par suite à la demande exprimée par le Projet pour la restitution de ces semences, le fournisseur semencier a envoyé une lettre de contestation. Cette lettre étant envoyée aussi au SENASEM, ce dernier a envoyé à son tour une lettre au service provincial du Ministère de l'Agriculture en disant que le PIREDD Kwilu ne collabore pas d'une manière appropriée avec le SENASEM.	Octobre 2021	Impact : moyen	Amoindri	Collaborer davantage avec le SENASEM pour l'approvisionnement des semences par les semenciers locaux. Il faut par ailleurs établir les critères bien précis sur le taux de germination, la qualité des semences ou la méthode de vérification/confirmation des semences lors du lancement de l'avis d'appel d'offre ou de la passation des contrats pour l'approvisionnement des semences par les semenciers locaux.	JICA-EETEP	Au plus vite

Reconnaissance des risques			Traitement des risques				
Description des risques		Temps de reconnaissance	Catégorie des risques	Evolution du risque	Actions prises	Responsable	Date limite
Élément	État actuel						
(3) Paiement des PSE	En raison de retards dans le suivi sur terrain et les procédures de paiement, les paiements du PSE ne sont pas effectués dans les délais établis selon le mémorandum signé entre le village/la concession et le projet. Cela a conduit à une baisse de motivation et d'insatisfaction des villageois et des concessions.	Mai 2021	Impact : Elevé	Accru	Améliorer le système de suivi et les procédures de paiement pour les activités agroforestières afin que les paiements puissent être effectués en temps opportun.	JICA-ETEP	Au plus vite

10. Illustration narrative spécifique

10.1 Agroforesterie et conservation des forêts à mettre en œuvre à travers l'implication des concessionnaires agricoles et des villageois

(1) Continuation des activités de la saison 2019B (plantation de mars et avril 2020)

Pour la saison 2019B, un soutien a été apporté à 33 villages (290 ha au total) et 21 concessions (150 ha au total). Les tâches ci-dessous ont été accomplies comme activités de continuation de la saison 2019B.

- a. Travaux d'élaboration (continuation) du PSGRN (Plan Simple de Gestion des Ressources Naturelles) (en 2021 les processus nécessaires sont ajoutés selon la méthodologie d'élaboration des PSAT)
- b. Suivi des sites de plantation après la saison sèche
- c. Paiement du PSE sur la base des résultats du suivi

(2) Activités de la saison 2020

Lors de la mise en œuvre effective de la saison 2020, les grandes lignes du projet ont été expliquées dans une émission de radio pour les villages et concessions de la région cible, et la sélection des villages et concessions intéressées à participer au projet a été réalisée selon les critères de sélection.

De plus, sur la base de l'expérience acquise en phase d'essai, il a été décidé de poursuivre les activités avec plus de prudence, notamment en améliorant le processus de sélection et d'exécution pour le rendre plus efficace, en veillant à ce que le processus tienne compte de la transparence et de l'obligation de rendre compte, et en renforçant les liens avec le gouvernement provincial. Mais étant donné l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'état d'avancement des travaux (par l'interruption de l'envoi d'experts japonais, les restrictions imposées aux déplacements entre provinces — y compris l'obligation des tests PCR — et les restrictions sur les rassemblements), les plantations de la saison 2020A ont été reportées et seules celles de la saison 2020B ont été réalisées.

Les travaux de la saison 2020 ont été réalisés comme indiqué ci-dessous.

- ii. Identification des régions et forêts à potentiel REDD+ élevé (analyse GIS pour la sélection des secteurs prioritaires)
- iii. Explication et discussion des critères et méthodes de sélection des zones cibles avec les personnes concernées de la province de Kwilu
- iv. Explication des grandes lignes et diffusion d'informations sur le projet à la radio, recrutement public des villages et concessions pour la participation au projet
- v. Sélection des villages et concessions cibles
- vi. Fourniture de semences, de boutures (manioc) et de matériaux et équipements
- vii. Enquête sur les besoins des villages et concessions (espèces forestières, produits agricoles)
- viii. Formation pratique sur l'aménagement des pépinières et la production des plants, distribution des matériaux et équipements nécessaires
- ix. Travaux de sélection et de parcellisation des sites de plantation agroforestière
- x. Plantation des produits agricoles et arbres agroforestiers

Les plantations de la saison 2020B ont été réalisées en 2021, et l'état de cette mise en œuvre est tel qu'indiqué dans le tableau suivant (la liste des villages et des concessions est indiquée dans le document annexe 3).

Tableau 17 Nombre de villages et concessions cibles, et superficie des activités agroforestières pour la saison B 2020

Villages		Concessions	
Nombre	Superficie	Nombre	Superficie
50	349 ha	45	143 ha

Dans certains villages et concessions retenus lors de la présélection, le chef de terre n'a pas accepté d'offrir une terre pour les activités d'agroforesterie, la réalisation du projet n'a pas été acceptée dans la famille du chef de terre, ou la plantation n'a pas été possible en raison notamment du risque élevé des dommages causés par le bétail.

(3) Préparation des activités de la saison 2021A (plantations prévues pour octobre et novembre 2021)

Les activités des villages et concessions de la saison 2021A sont réalisées selon le calendrier ci-dessous.

Tableau 18 Prévision des activités pour la saison 2021A

Étapes	2021												2022			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	
1			X	X	X											
2					X											
3						X										
4						X	X									
5							X	X								
6								X	X							
7								X	X							
8								X	X	X	X	X	X			
9										X	X	X				
10													X	Environ 32 à 37 mois		

Ci-dessous sont indiqués les travaux préparatoires réalisés en 2021.

a. Production de plants

Étant donné que la période de croissance des plants est de six mois ou plus pour les palmiers à huile et les arbres fruitiers, la production des plants a été commencée avant la sélection des villages et concessions. Pour les arbres fruitiers, il a également été envisagé d'acheter des plants, mais il a été décidé que le projet produirait ses propres plants en raison d'impossibilité de trouver un producteur capable de fournir les plants d'arbres fruitiers nécessaires pour la saison 2021. Une pépinière de 2,5 hectares a été établie dans une terre louée de l'UNIKIK où des plants d'avocatier, de safoutier et de palmier à huile ont été produits.

b. Sélection des villages et concessions

Un groupe de travail s'est réuni avec les services techniques provinciaux le mercredi 21 avril au sujet des « critères de sélection des secteurs, villages et concessions cibles », pour discuter et faire accepter lesdits critères après avoir proposé des Termes de Référence pour les critères de sélection pour la région prioritaire et les villages et concessions de la saison 2021A. Les activités concrètes ont

commencé à partir de la cinquième semaine de mai selon le calendrier ci-dessous, en impliquant les services techniques provinciaux. Les Termes de Référence de la sélection sont tels qu'indiqués au Document annexe 4 du rapport semestriel 2021.

Tableau 19 Calendrier du processus de sélection des sites de la saison 2021A

Période	Activités
Semaine 5 de mai	Élaboration du guide d'exécution et du plan d'exécution de la campagne de promotion locale pour la sélection des villages et concessions, et mise en ordre des informations locales
Semaine 6 de mai - Semaine 1 de juin	Par la radio, appel à manifestation d'intérêt pour la participation
Semaines 1 à 3 de juin	Sélection des nouveaux sites et évaluation des sites existants
Semaines 3 et 4 de juin	Présélection
Semaine 4 de juin - Fin juillet	Sélection finale (explication détaillée aux villages et concessions, puis confirmation finale de l'intention des villages)

Lors des activités de promotion pour la sélection des nouveaux sites, deux personnes par services techniques provinciaux (ministère de l'Agriculture et ministère du Développement rural) ont été affectées aux Axes 1 à 7. Ces 14 personnes, avec les techniciens d'ONG responsables des Axes, ont réalisé les activités de promotion pour la saison 2021A et ont reçu les manifestations d'intérêt des villages et concessions.

c. Activités dans les villages et les concessions

L'état des lieux de mise en œuvre de la saison A 2021 est indiqué dans le tableau ci-dessous (la liste des villages et des concessions est présentée en document annexe 3).

Tableau 20 Nombres et superficies d'activité d'agroforesterie des villages et des concessions cibles pour la saison A 2021

Villages		Concessions	
Nombre	Superficie	Nombre	Superficie
104	1 021 ha	60	498 ha

10.2 Élaboration des PSAT dans les villages participants

Comme les plans de niveau villageois devaient également être élaborés dans le cadre du système national de planification de l'aménagement territorial, l'orientation de leur élaboration a été modifiée de sorte qu'au lieu d'être élaborés en tant que PSGRN comme ils l'avaient été jusque-là, ils soient plutôt élaborés selon une procédure conforme aux lignes directrices de zonage participatif préparées par le ministère de l'Aménagement du Territoire. Il s'ensuit que les processus supplémentaires manquants sont en cours d'exécution et qu'aucun village n'a encore terminé la validation.

Les lignes directrices de zonage participatif du ministère de l'Aménagement du Territoire ont été modifiées en fonction de la situation du PIREDD Kwilu ; le Document annexe 5 du rapport semestriel 2021 présente une ébauche de la Procédure d'élaboration reflétant les commentaires du bureau responsable du ministère de l'Aménagement du Territoire.

Les PSAT sont élaborés en sept étapes, à savoir : mesure des limites des villages, validation des limites villageoises, élaboration de la carte de l'utilisation actuelle des terres, confirmation des propriétés foncières, élaboration du schéma d'utilisation des terres, élaboration du plan d'utilisation des terres, et validation du plan. Sur un total de 504 étapes pour 72 villages de la saison B 2019 et de la Saison B 2020, 395 étapes sont

actuellement franchies. De plus, l'élaboration du PSAT pour 80 villages qui ont participé à la saison A 2021 a commencé.

10.3 Sensibilisation et communication

(1) Communication publique

Dans le PIREDD Kwilu, les activités de sensibilisation et communication sont réalisées par les médias et moyens ci-dessous.

- Mise en place de panneaux métalliques dans les villages des activités (il y en aura aussi dans les concessions par la suite)
- Sensibilisation radiophonique (Kikwit, Bulungu, Idiofa et Masi-Manimba) et émission de radio présentant les grandes lignes du programme lors de la sélection des villages et concessions
- Sites WEB
<https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/index.html>
<https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/news/index.html>
- Facebook/Twitter
- Utilisation et distribution de polos et t-shirts
- Tenue d'événements et publicité dans les médias de masse (pour le premier semestre 2021, Journée internationale des femmes le 8 mars et Jour de la Terre le 22 avril)

Ces stratégies de communication ont permis de faire connaître le programme plus largement.

De plus, en distribuant des brochures sur les grandes lignes du programme, le CLD, le PSE et le mécanisme de gestion des plaintes, on s'est efforcé de faire connaître le contenu du programme et de susciter une prise de conscience sur le rôle des villages (voir le Document annexe 6 du rapport semestriel 2021 qui montre le dépliant).

(2) Organisation de la cérémonie de remise des équipements

La cérémonie de remise des équipements/matériels aux agents administratifs de la Province du Kwilu s'est tenue après la réunion du 5^{ème} COPIL. Les équipements/matériels qui ont été fournis dans le cadre de l'assistance de cette fois-ci seront utilisés pour assurer le suivi et l'assistance par le gouvernement provincial, des activités de l'agroforesterie ou de la préservation des forêts par les villages et les petites concessions agricoles. Ces équipements/matériels consistent aux 30 motos, 30 GPS, 30 PC, 30 caméras numériques et 30 décamètres.

Monsieur le Gouverneur du Kwilu a exprimé son remerciement profond à l'assistance telle que la formation des agents administratifs ou la fourniture des équipements/matériels. Par ailleurs, l'agent administratif provincial du Ministère de l'Environnement a exprimé sa joie comme ces équipements/matériels sont une grande aide pour la mise en œuvre des services dont les agents administratifs de la province sont en charge.

Le média local (Une.cd) a présenté cette cérémonie dans sa page web suivante.

<https://une.cd/wp/kwilu-le-gouverneur-itsundala-receptionne-des-equipements-et-materiels-techniques-de-la-jica-pour-des-services-cibles-du-projet-pireed/>



Photo : Cérémonie de remise des équipements/matériels



Photo : Monsieur le Gouverneur et M. Oishi de la JICA

(3) Visite du terrain par le Gouverneur de la Province du Kwilu et par les représentants de la JICA en RDC

Les représentants du bureau de la JICA en RDC (M. Oishi, le représentant résident adjoint de la JICA en RDC, Mme Matsue, la Directrice des programmes, M. Onaka, l'expert japonais, Mme. Marianne, l'une du personnel du bureau de la JICA en RDC) et les représentants de la Province du Kwilu à savoir Monsieur le Gouverneur ont visité conjointement les sites du Projet le 10 octobre 2021, la veille de la réunion du 5^{ème} COPII. Ils ont ainsi visité deux villages (le village Mbanza Mfumu Nketo dans le Territoire de Masi-Manimba et le village Camp Bulungu dans le Territoire de Bulungu). Après les petites allocutions du représentant du projet (personne portant la chemise bleue sur la photo) et d'un représentant des villageois (personne portant la chemise blanche sur la photo) ils ont effectué la visite des sites où les activités de l'agroforesterie sont mises en œuvre.



Photo : Personnes concernées du PIREDD Kwilu



Photo : Monsieur le Gouverneur (au centre) et les représentants de la JICA



Photo : Accueil par les villageois



Photo : Échange d'opinions avec les villageois

10.4 Étude de la chaîne de valeur

La vente des produits agricoles issus de l'agroforesterie étant une condition importante pour la réalisation d'un des objectifs du PIREDD Kwilu que constitue la hausse du niveau de vie des habitants, une étude de la chaîne de valeur a été réalisée sur la production et la vente des produits agricoles.

Cette étude a été réalisée par les moyens suivants.

- Entrevues avec les groupes focaux
- Enquête sur les ménages qui pratiquent l'agroforesterie
- Entrevues avec d'autres personnes impliquées dans la chaîne de valeur
- Échange direct d'opinions entre le groupe d'experts de la chaîne de valeurs et des personnes impliquées dans la chaîne de valeur

Cette étude a fait ressortir les points ci-dessous en tant que stratégies importantes pour le développement agricole de la province de Kwilu.

- Construction d'une industrie des semences pour contribuer à la hausse de la production agricole des produits agricoles majeurs que sont le manioc, le maïs et la cacahuète
- Renforcement des capacités des communautés sur les divers thèmes qui contribuent à la pratique d'une agriculture durable
- Réorganisation des comités de développement régional en groupes d'intérêts économiques et associations agricoles (ce qui nécessite l'organisation en associations et le renforcement des capacités fonctionnelles, de gestion des finances et de comptabilité)
- Mise en place d'un cadre pour la transformation, l'emballage et les techniques de conservation des produits agricoles, ainsi que pour la gestion des réserves et le warrantage
- Mise en place d'un cadre de discussions pour les parties prenantes au sujet du warrantage, et construction de bases intermédiaires de produits agricoles sur des sites stratégiques
- Mise en place d'un système de collecte des informations sur les prix des produits agricoles majeurs
- Accès aux services financiers (prêt, épargne, etc.) pour producteurs et groupes de producteurs
- Mise en place d'un système de promotion des techniques de vente et transport collectifs, et de vente sur les marchés très rentables par des partenariats privés, etc.

Le compte rendu de cette étude est présenté au Document annexe 7 du rapport semestriel 2021. Ce compte rendu a également fait l'objet de discussions au sein du groupe de travail des services techniques provinciaux, et lesdites discussions ont donné lieu à un retour d'expérience.

10.5 Étude des migrations de population et de leur impact sur les forêts

Dans la documentation du programme, une étude a été réalisée sur les migrations de population et leur impact sur les forêts le long de la Route 7 (région de la rive gauche de la rivière Kasai dans le nord du territoire d'Idiofa) avant la sélection de la zone cible dans le nord-est du territoire d'Idiofa, et la zone qui longe ladite route a été jugée adéquate en tant que zone cible. Il a été décidé de procéder comme ci-dessous pour cette étude. Bien qu'il reste encore relativement beaucoup de forêt résiduelle dans cette zone de la province de Kwilu, il s'agit d'une zone majeure de déforestation. Du côté nord de la rivière Kasai s'étend la forêt dense et humide de la province de Mai-Ndombe, et mettre un frein à la déforestation dans cette zone représente également un défi majeur pour la conservation des précieuses forêts denses et humides. Ladite région fait par ailleurs partie du domaine de chasse de Mangai.

Premier volet

- (1) Élaboration d'une ébauche du Guide d'étude et du Formulaire d'enquête par entretien
- (2) Enquête de terrain
 - Étude de la situation concernant les migrations de population et leur impact sur la forêt dans cette région
 - Essai préalable du Guide d'étude et du Formulaire d'enquête par entretien
- (3) Révision du Guide d'étude et du Formulaire d'enquête par entretien sur la base de l'essai préalable
- (4) Examen de la pertinence de cette région comme région cible de la saison 2021

Deuxième volet

- (1) Réalisation de la véritable enquête de terrain
- (2) Synthèse de l'enquête

Pendant le premier semestre 2021, le premier volet a été réalisé en février (du 6 au 16) de la petite saison sèche, pour enquêter sur les migrations de population et leur impact sur la forêt dans la région, ainsi que pour mettre à l'essai la méthode d'enquête et établir le questionnaire en vue de la véritable enquête du deuxième volet.

Le guide d'enquête de la version final a été élaboré en effectuant le retour des informations et des expériences de la première étape (comme indiqué dans le document annexe 1). La deuxième enquête est prévue pour le premier semestre 2022.

11. Modalités de suivi

- (1) Suivi ordinaire au sein de l'équipe d'exécution du projet

Un consultant a été affecté comme responsable du suivi au PIREDD Kwilu, et il a effectué le suivi des activités des villages et concessions. De plus, le chef du projet adjoint et les responsables de suivi des activités du village surveillent la performance de chaque technicien de l'ONG sous-traitée et la qualité de l'orientation et de l'animation auprès les villages, ainsi que l'état d'avancement et les problèmes des activités dans les villages et les concessions.

Et afin de favoriser la durabilité du programme et d'encourager le sentiment d'appropriation par le gouvernement provincial, un suivi par les techniciens des services techniques provinciaux a été lancé. Une formation a été donnée aux services techniques provinciaux en avril et mai, suivi du commencement du véritable de travail de suivi à partir de mai.

- (2) Enquête de référence

En octobre 2021, le PIREDD Kwilu a démarré l'enquête de de référence avec laquelle l'état d'atteinte des objectifs et résultats escomptés du PIREDD Kwilu seront évalués.

Dans le PIREDD Kwilu, une étude d'état des lieux a été conçue pour obtenir les données d'état des lieux pour le suivi et l'évaluation de l'atteinte des réalisations et objectifs du projet, ainsi que pour collecter les informations d'évaluation des PAM ; un essai préalable a été effectué en août 2020, mais comme ce même mois le FONAREDD a tenu un « atelier pour l'harmonisation de l'étude socio-économique » et élaboré des modèles de Termes de Référence et de questionnaire d'étude d'état des lieux, ces modèles ont été utilisés pour réviser ceux du PIREDD Kwilu (voir le Document annexe 8 du rapport semestriel 2021).

L'exécution se fait avec des tablettes dans le PIREDD Kwilu, et le questionnaire a été programmé avec Kobo Toolbox.

Pour la mise en œuvre de l'enquête de référence, le PIREDD Kwilu mobilise les agents des services techniques provinciaux en considération de la pérennité du projet. Une formation a été réalisée aux agents des services techniques provinciaux du 4 au 7 octobre, puis la mise en œuvre à grande échelle a commencé. Pour les villages et les concessions qui ont commencé des activités à la saison A 2021, l'enquête sur terrain sera achevée en janvier 2022, et ultérieurement le traitement des données sera effectué et la référence sera établie d'ici avril.

(3) Suivi par le COPIL provincial

En 2021, deux suivis du COPIL ont été menés.

La première mission de suivi de l'année 2021 a été menée les 21 et 22 avril 2021, à travers la participation des membres du COPIL (personnes concernées de la province).

La deuxième mission de suivi de l'année 2021 a été menée le 10 octobre par une équipe conjointe parmi le Bureau JICA en RDC, le gouverneur et d'autres représentants du gouvernement provincial. Dans le suivi, l'équipe conjointe a visité deux villages, le village de Mbanza Mfumu Nketo dans le territoire de Masi-Manimba et le village de Camp Bulungu dans le territoire de Bulungu, et les membres de l'équipe ont échangé des opinions avec les villageois et visité les sites d'agroforesterie.

Le suivi par le COPIL s'effectue deux fois par an conformément aux recommandations du COPIL.

Tableau 21 État d'avancement du plan de suivi du programme

Activités de suivi et d'évaluation	Nombre prévu	Nombre d'exécutions	Taux d'exécution	Coût USD/Budget	Résultat et leçons tirées
Suivi des activités des villages et concessions			100%	\$20 000	Exécution du suivi des activités des saisons 2019B et 2020B. Le paiement du PSE a été fait en fonction des résultats.
Mission de suivi local du COPIL	1	2	100%	\$15 000	Lors des COPIL d'avril et octobre 2021, ses membres ont réalisé le suivi des activités des villages et concessions. Les membres du COPIL ont acquis une connaissance plus profonde du programme en observant la situation locale réelle.
Rapport	2	2	100%		Rapports semestriel et annuel
Évaluation externe		1			Lors du COPIL d'avril 2021, FONAREDD a réalisé une mission de suivi.
Comité de pilotage	2	2	100%		Les réunions du COPIL se sont tenues à Kikwit le 22 avril et le 11 octobre 2021.

12. Révisions programmatiques (le cas échéant)

(1) Modification en Plan Provincial d'Aménagement du Territoire

Au sujet de l'élaboration du plan d'action REDD+ provincial, du Plan de développement du territoire et du Plan sectoriel de gestion des ressources naturelles, qui étaient initialement prévus dans les documents du programme, et afin d'assurer la cohérence avec les actions de la RDC et le programme sectoriel de FONAREDD (programme d'aménagement du territoire national mis en œuvre par le ministère de l'Aménagement du Territoire et l'UNDP), élaborer un programme unifié d'aménagement du territoire selon les lignes directrices d'élaboration des plans d'aménagement des provinces et régions qui élaborent ces mêmes programmes (PPAT/PLAT). Lors de la réunion du COPIL en avril 2021, ce changement a été approuvé. Une note explicative avec le PV de réunion du COPIL signé comme pièce jointe sera présentée officiellement aux FONAREDD pour obtenir l'approbation officielle de ces derniers. Bien que la note explicative soit déjà prête, la signature du PV prend un peu de temps. Puisque la note explicative a déjà été préparée et que le procès-verbal du COPIL signé a été obtenu en décembre 2021, la procédure pour soumettre au FONAREDD sera poursuivie.

(2) Possibilité de modification du calendrier

Jusqu'à présent étant donné l'impact actuel de la COVID-19, il se peut qu'une révision du calendrier à venir soit nécessaire, car il est à craindre que les activités soient retardées par les restrictions imposées à l'envoi d'experts japonais, par les tests PCR lors des déplacements entre provinces et par les mesures rigoureuses de prévention de la contagion (mesures relatives au nombre de personnes dans les bureaux, à la tenue d'événements, aux assemblées villageoises, etc.).

De plus, tel qu'indiqué ci-dessous en « 15. Auto-évaluation du programme (3) Efficience », il faudra plus de temps, de fonds et de ressources humaines que prévu initialement pour assurer la transparence dans le processus participatif, pour exécuter un CLIP adéquat, pour modifier le PSGRN en PSAT et pour répondre au plan simple de gestion environnementale et sociale des villages, aussi sera-t-il possiblement nécessaire de modifier la planification. Par ailleurs, comme il est prévu de coordonner le programme d'aménagement du territoire avec le programme de réforme du territoire réalisé par FONAREDD, il se peut que cela ait un impact sur les activités liées, selon le moment de la finalisation des résultats des programmes.

(3) Révision du budget du programme

Comme mentionné dans e) du chapitre 8 Exécution financière, la JICA examine une révision sur le budget CAFI et JICA en vue de 1) renforcer les activités de la conservation des forêts, 2) renforcer les mesures de sauvegarde REDD+ et 3) renforcer la chaîne de valeur agricole en plus des activités actuellement programmées.

13. Communication du programme

A travers les efforts suivants, le programme promeut de communiquer au public que le projet JICA met en œuvre le PIREDD Kwilu en collaboration avec le fonds CAFI et le FONAREDD.

(1) Site Web de la JICA

<https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/index.html>

<https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/outline/index.html>

<https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/news/index.html>

<https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/materials/index.html>

(2) Organisation des événements

- a. Organisation d'un événement sur le thème de la participation des femmes au PIREDD Kwilu à la date de la journée mondiale de la femme (8 mars 2021)

<https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/news/general/210308.html>

- b. Plantation d'arbres à l'occasion du Jour de la Terre (22 avril 2021)

<https://www.jica.go.jp/project/french/drc/006/news/general/210422.html>

(3) Mesure pour la visibilité

- ✓ Installation des panneaux métalliques du projet dans les villages participants (en 2021, installés dans 33 villages qui ont participé en 2019. Des panneaux seront installés également dans les villages qui ont participé après 2020).
- ✓ Porter des polos pour améliorer la conscience de participation au PIREDD Kwilu des services techniques de l'Etat et aussi pour améliorer la visibilité du projet.

14. Auto-évaluation du programme

(1) Pertinence

La pertinence est évaluée comme suit :

- La conformité du programme avec les politiques de l'État et de la province est comme mentionnée dans le rapport de la première moitié de l'an 2020, sa pertinence est élevée.
- L'approche pour atténuer la pression du développement sur les forêts restantes à travers des activités d'agroforesterie dans la zone de savane est évalué pertinent.
- L'activité d'élaboration du PSAT constitue une approche pertinente, car cette activité peut être positionnée comme un outil important de gestion durable des ressources naturelles incluant les forêts restantes dans le schéma national de l'aménagement du territoire.
- La validité des activités REDD+ utilisant PSE sera vérifiée par une enquête liée à PAM (politiques et mesures).

(2) Efficacité

- Par l'intermédiaire de l'étude d'état des lieux, des études qui suivront et l'évaluation des PAM, il est prévu d'examiner la question de l'efficacité des mesures prises au sujet des pratiques anarchiques de culture sur brûlis et d'utilisation du bois de chauffage, ces pratiques étant le facteur principal de la déforestation et de la dégradation des forêts dans la province de Kwilu ; et, comme facteur indirect, la question de l'efficacité des mesures contre la pauvreté pour la hausse du niveau de vie.
- Il semble toutefois nécessaire au sujet de l'agriculture de savane par les petits paysans, d'examiner l'avantage des techniques (productivité et efficacité de la main d'œuvre) et la réceptivité des paysans.
- En raison de la nécessité de promouvoir la vente des produits issus des activités d'agroforesterie pour élever de 10 % le niveau de vie, une étude sur le renforcement des activités de la chaîne de valeur a été réalisée dans le PIREDD Kwilu. Cela a donné lieu à des propositions sur la chaîne de valeur, mais elles ne peuvent pas être mises en œuvre stratégiquement dans les activités prévues du PIREDD Kwilu et nécessiteront un cadre à long terme et de plus grande envergure, ainsi que des partenariats plus étendus.
- En ce qui concerne le PSAT villageois, il semble nécessaire d'examiner différents aspects : financement, technique et impact social pour leur mise en œuvre après leur élaboration.

(3) Efficience

- Pour les activités d'agroforesterie, le projet dépense les frais de gestion de pépinière et les PSE (pour la sécurisation de terre (le symbole coutumier pour la signature de convention avec des chefs de terre) et pour la préparation de terre). Ces dépenses sont conformes au budget indiqué dans le document de programme et peuvent être considérées comme exécutées efficacement.
- Dans le cadre du PIREDD, il est exigé d'assurer la transparence et la procédure CLIP appropriée dans des processus participatifs. Plus précisément, il faut faire avancer avec soin les processus tels que la sélection de bénéficiaires, l'établissement de consensus, le CLIP, la sécurisation de terre, la préparation de plan simple de gestion des ressources naturelles, la considération socio-environnementale, et ce qui nécessite les ressources humaines et financières ainsi que du temps plus qu'initialement prévu.
- L'élaboration des PSAT selon les lignes directrices de zonage participatif élaborées par le programme d'aménagement du territoire de FONAREDD est divisée, en gros, en quatre étapes, et il faut beaucoup de jours pour la validation de chaque PSAT (il faut prévoir au moins 10 jours par village en incluant l'élaboration du plan et la cartographie). L'élaboration pour 250 villages entraîne des coûts de personnel, frais d'exécution et frais d'atelier considérables. Il est souhaitable d'examiner un modèle des activités villageoises futures parce que le fait de sélectionner les villages dont les villageois sont motivés pour la réalisation des activités, sans

conflit quelconque et dotés des potentiels REDD+ élevés est plus efficace tout en essayant d'élargir l'envergure d'activités dans ces villages même si les activités de l'agroforesterie de 10 ha par village étaient initialement prévues dans chaque village concerné.

- Le budget de PIREDD Kwilu est très limité, tel que mentionné dans l'AMI du FONAREDD. Bien que l'atteinte des objectifs du projet soit visée avec un budget minimal, un investissement supplémentaire est examiné en vue d'augmenter les bénéfices carbonés / non carbonés.

(4) Durabilité/ou Niveau d'appropriation nationale/provinciale

- Afin d'assurer la durabilité des activités agroforestières, il est important que les terres soient sécurisées, les activités soient menées avec le consensus des villageois et les activités procurent des bénéfices économiques. Le projet doit améliorer encore le processus de sécurisation de terre, le processus de formation de consensus, y compris le CLIP, la procédure de préparation du PSAT, la procédure de préparation du PGES et les outils de prise en compte environnementale et sociale qui ont été construits pendant la phase de test, afin de mener des activités avec la durabilité.
- Pour assurer la durabilité des activités des villages et concessions, il est important qu'elles entraînent non seulement la protection des forêts, mais aussi des bénéfices économiques. Il est permis de croire que leur intégration aux initiatives stratégiques mentionnées dans l'étude de la chaîne de valeur permettra leur durabilité dans le futur.
- Un mémorandum de collaboration avec le gouvernement provincial a été signé et, sur la base de ce mémorandum, la participation des services techniques provinciaux aux activités du PIREDD Kwilu est renforcée. Dans ce cadre, le cadre de coordination provincial a été créé par les services techniques concernés de la province et le groupe de travail multisectoriel pour la préparation du plan d'action provincial REDD+ a été mis en place (il sera transformé en groupe de travail pour l'élaboration du PPAT), et ils ont commencé leurs activités. Le renforcement de l'initiative du gouvernement provincial est envisagé à travers ces participations des services techniques provinciaux. Il faudra examiner la répercussion au PPAT du résultat de réflexion en discutant sur le rôle, la structure ainsi que la capacité nécessaire de la Province pour promouvoir les activités de REDD+ à travers les réunions du groupe de travail etc.
- Dans le cadre du PIREDD Kwilu, les activités sont promues au moyen de PSE. Mais après l'achèvement du projet, l'examen du mécanisme de financement constitue une condition importante pour assurer la durabilité des activités. Il est donc essentiel que les activités introduites par le PIREDD Kwilu doivent être positionnées dans le cadre national de Paiement sur le Résultat ou de distribution des bénéfices. A cet effet, il faudrait que les activités REDD+ occupent une place importante dans l'aspect d'environnement du PPAT pour faciliter l'accès au financement.

(5) Gouvernance

En 2021, les activités suivantes ont été menées en matière de gouvernance

- a. Suivi par le COPIL provincial
- b. Groupes de travail avec les services techniques provinciaux (10 groupes de travail thématiques et quatre formations) (pour plus de détails, voir « 10.1.2 Renforcement de la politique de la Province et de la gouvernance en matière de mise en œuvre de la REDD+ (2) Formation de renforcement des compétences des fonctionnaires provinciaux))

Grâce à ces activités, la participation de la province a été favorisée et son appropriation est renforcée. Le mécanisme de gestion des plaintes comme une partie de fonctionnement de gouvernance du PIREDD Kwilu a été mis en service. Le Tableau 13 montre les plaintes/réclamations présentées depuis la mise en service de ce mécanisme de gestion des plaintes en 2021.

(6) Gestion participative

- a. Participation du gouvernement provincial

Dans le premier semestre 2021, en continuité avec l'année précédente, les activités se sont poursuivies sur la base du processus participatif pour favoriser la transparence et encourager le sentiment d'appropriation. Concrètement, des initiatives comme celles ci-dessous ont été prises.

- Des réunions hebdomadaires sont tenues avec le point focal provincial (la ministre de l'Environnement de la province) et le bureau du COPIL (le coordinateur de l'environnement provincial), pour une coordination étroite des éléments liés à la participation des services techniques provinciaux.
- Sous le cadre de coordination provinciale, les services techniques ont tenu des réunions des groupes thématiques et organisé des formations au besoin, fait le suivi des activités des villages et concessions, et participé à des activités concrètes telles que celles de promotion dans le processus de sélection des villages et concessions.
- Réalisation d'une mission de suivi par les membres du COPIL
- Tenue d'événements en collaboration avec la province (en 2021, Journée internationale des femmes et Jour de la Terre)

Les initiatives ci-dessus promeuvent la participation au programme des personnes concernées de la province. Tout particulièrement, les groupes de travail thématiques donnent lieu à des discussions animées et le sentiment d'appropriation se renforce.

b. Participation des villageois et concessions

On s'efforce de fonctionner de manière participative, notamment par l'intermédiaire d'activités agroforestières à processus participatif et par l'élaboration de PSAT. Le fonctionnement participatif est toutefois restreint par le nombre limité d'animateurs d'ONG par rapport au nombre de villages. Il est essayé d'améliorer le processus participatif en doublant le nombre d'animateurs d'ONG à partir de juillet 2021.

Le CLIP est pris en considération dans le processus des activités villageoises, et les principales étapes font l'objet d'une confirmation par signature.

Le PIREDD Kwilu a préparé des dépliants en langue Kikongo au sujet du CLD, du PSE et du mécanisme de gestion des plaintes, et au deuxième semestre 2021 elles ont distribuées et expliquées pour approfondir la compréhension des activités du programme chez les villageois.

c. Organisation des ateliers de partage d'informations pour les acteurs locaux

Du 13 au 30 octobre, le projet a partagé des informations avec les acteurs locaux sur les approches importantes suivantes dans le PIREDD.

- ✓ FPIC
- ✓ Rôle de CLD
- ✓ Mécanisme de gestion des plaintes et recours
- ✓ Zonage participatif pour l'élaboration du PSAT
- ✓ PSAT
- ✓ Concept de sécurisation foncière et PSE

Les ateliers se sont tenus dans quatre territoires (Bagata, Masi-Manimba, Idiofa et Bulungu), en invitant 157 personnes des acteurs locaux tels que les représentants des CLD, des CARG (Conseil agricole rural de gestion) et du GTCRR (Groupe de Travail Climat REDD+ Rénové). Le rapport de ces ateliers est présenté dans le document annexe 2.

(7) Respect des normes socio-environnementales

Comme mentionné au 10.5, il procède en consultation avec le FONARED.

15. Difficultés rencontrées et mesures prises

(1) COVID-19

La RDC a déclaré l'état d'urgence et pris diverses dispositions face à la pandémie de COVID-19, en considération desquelles, le PIREDD Kwilu a appliquées en rendant obligatoires les tests PCR lors des déplacements entre provinces, en limitant la taille des rassemblements et en faisant travailler à la maison les employés du bureau de Kinshasa (lors de la déclaration de l'état d'urgence), etc., ce qui a un impact sur l'état d'avancement du programme.

En dépit de ce contexte, les activités se poursuivent dans la mesure possible, en prenant les mesures ci-dessous.

- À travers des réunions hebdomadaires et/ou selon la nécessité éventuelle entre les experts japonais et le personnel local en ligne, des informations sur les situations actuelles et l'avancement des travaux sont partagées parmi les membres de l'équipe du projet, ainsi que la coordination et les instructions nécessaires sont donnés en temps opportun.
- À travers les réunions hebdomadaires en ligne, renforcer les communications entre les experts japonais, le personnel local, la ministre de l'environnement provinciale, qui joue le rôle de point focal et le coordonnateur de l'environnement provincial qui assure le secrétariat de la partie du gouvernement provincial
- Réunions du COPIL, réunions du cadre de coordination provincial, réunions de groupe de travail pour la préparation de plan d'action provincial REDD+, formations des services techniques de la province organisées par le personnel local (les experts japonais y participent en ligne)
- Mesures de prévention d'infection de la COVID-19 pour le personnel congolais : port des masques, approvisionnement en désinfectants, mise à disposition des thermomètres de type sans contact, forte recommandation du lavage des mains et de la mesure de température corporelle, travail à domicile à Kinshasa, utilisation des moyens de transports autres que ceux publiques, partage de brochure en français sur la prévention d'infection de la COVID-19, évitement des réunion à plus de 10 participants
- Mesure des températures corporelles des participants lors des réunions au niveau villageois

Depuis août 2021, l'envoi d'un expert japonais a repris et des efforts sont faits pour améliorer et promouvoir les activités.

(2) Établissement des relations collaboratives avec le Gouvernement provincial

En RDC, REDD+ est développé en envisageant du cadre juridictionnel au niveau provincial. Dans le processus de développement d'activités REDD+ à échelle entière et de réalisation de paiements basés sur les résultats, les rôles que jouent les gouvernements provinciaux seront primordiaux. Compte tenu de ce point, des activités de renforcement des capacités et de suivi des activités par les services techniques sont programmées dans le PIREDD Kwilu, ce qui leur permettra de jouer des rôles importants de leur propre initiative.

Pour établir une condition de base à cet effet, un mémorandum de collaboration a été préparé et signé entre le gouverneur de la province et le représentant de la JICA le 6 décembre 2019.

En outre, le 4ème comité de pilotage (COPIL) s'est tenu au 22 avril 2021 duquel ont été évoquées les recommandations suivantes, et les réponses apportées à l'heure actuelle sont comme suit :

Tableau 22 Les recommandations de la quatrième réunion du COPIL, et les mesures prises

Recommandations de la quatrième réunion du COPIL (avril 2021) et mesures prises	
Recommandations	Mesures prises
Faire en sorte que le communiqué final du COPIL puisse être confirmé par ses membres dans les deux semaines suivant la tenue du COPIL.	Cela relève de la responsabilité du coordinateur de l'environnement provincial au bureau du COPIL, mais le programme pousse également dans ce sens dans les réunions hebdomadaires et autres occasions et la version corrigée est déjà préparée.
Offrir un budget opérationnel pour le bureau administratif du COPIL.	Une aide a été effectuée sous forme de machines (ordinateur, imprimante, etc.) et de moyens de communication (modem, Internet) pour le point focal (ministre de l'environnement de la province) et le fonctionnement du comité de pilotage du bureau (coordination environnementale).
Corriger et offrir le compte rendu de 2020 et le PTBA de 2021.	A l'occasion du COPIL, le compte-rendu d'avancement des activités 2020 et le PTBA 2021 ont été partagés. On a préparé un draft du PTBA 2021 dans lequel l'élaboration du plan d'action de REDD+ au niveau provincial est remplacée par celle du plan provincial d'aménagement du territoire. Après la finalisation, le PTBA finalisé sera partagé.
Au lieu du plan d'action REDD au niveau provincial, développer un plan provincial d'aménagement du territoire.	Tout en poursuivant les préparatifs pour la procédure officielle de ce changement, les informations sont collectées en tenant des réunions avec les personnes concernées du programme d'aménagement du territoire. Pour lancer le processus réel d'élaboration, il est nécessaire que les « lignes directrices d'élaboration du plan provincial/local d'aménagement du territoire » soient validées dans la réunion de validation à tenir dans le cadre du Programme d'Aménagement du Territoire.
Avant la tenue du COPIL, réaliser une mission de suivi par le gouvernement provincial (au moins deux fois par année).	En 2020, réalisation d'une mission de suivi par le gouverneur et la ministre de l'Environnement de la province. Un suivi a également été réalisé par la province après la réunion du COPIL d'avril 2021. Le suivi se poursuivra.
Inclure Bagata et Idiofa en vue d'activités efficaces du PIREDD Kwilu.	Inclure Bagata et Idiofa dans la saison 2021A.
Intégrer au PIREDD Kwilu des activités tenant compte de la politique provinciale en matière de genre.	Élaborer un plan d'action sur le genre.
Deux semaines avant la tenue de la réunion du COPIL, partager le PTBA avec les membres du COPIL.	On fait en sorte de le partager à l'avance, mais lors de la réunion du COPIL du 22 avril 2021, il a été partagé cinq jours avant. S'efforcer de le partager désormais deux semaines à l'avance.

Tableau 23 Les recommandations de la cinquième réunion du COPIL, et les mesures prises

Recommandations de la cinquième réunion du COPIL (octobre 2021) et mesures prises	
Recommandations	Mesures prises
Les prochaines réunions du COPIL s'organisent en accordant suffisamment de temps aux échanges et discussions	Les mesures nécessaires seront prises lors de la réunion du 6 ^{ème} COPIL.
Le COPIL approuve le rapport du premier semestre 2021.	
Le COPIL félicite la JICA pour son ambition de disponibiliser 3 millions USD additionnels pour appuyer le PIREDD KWILU et l'encourage à discuter promptement avec le FONAREDD sur l'addendum	La discussion est prévue.

Le COPIL dispose qu'une réunion tripartite soit organisée entre le FONAREDD, la JICA/JAFTA et la Province pour clarifier la question concernant la propriété des matériels roulants du projet ainsi que sur les inscriptions que doit porter les véhicules	Il sera procédé à l'explication que cette question sera traitée conformément aux règlements fixés par la JICA.
Le COPIL renvoie le traitement de la plainte de l'Honorable député LUPEMBA sur la sélection des bénéficiaires (sélection des entrepreneurs) dans sa zone à une commission ad hoc à constituer	Les mesures à prendre seront examinées après la présentation du rapport de la commission ad hoc.
Le COPIL propose au Programme d'analyser la requête d'amélioration des perdiem remis aux agents des services techniques de l'état dans la mise en œuvre des activités du PIREDD KWILU.	On examinera sur l'orientation.
Le COPIL propose au Programme d'Analyser la requête d'amélioration du montant relatif aux PSE d'agroforesterie « Préparation des terres ».	Le montant fixé par le PIREDD Kwilu étant celui déterminé en comparant avec les exemples des autres PIREDD etc., le Projet considère que le montant actuel est approprié et pertinent par rapport au concept en tant que motivation contre les activités de préservation de l'environnement. Il faut noter par ailleurs que le montant est déterminé par les mémorandums signés par un accord commun entre les deux parties du programme et du CLD/concession.
Le COPIL encourage le PIREDD KWILU à l'élaboration d'un guide méthodologique sur la structuration des communautés en CLD.	On examinera sur l'orientation.
Que le PIREDD KWILU et le COPIL implique fortement le CARG dans la mise en œuvre du projet et notamment la gestion des conflits sur base du MGP.	On examinera sur l'orientation.

(3) Collaboration avec les autres PIREDD et les programmes sectoriels

Les PIREDD sont menés dans le même cadre que la Stratégie Nationale de REDD+ et le Plan d'Investissement National. Il est donc essentiel qu'ils soient réalisés en tenant compte de la différence des spécificités selon les provinces sur les conditions naturelles et socio-économiques avec une méthodologie uniformisée.

Dans le cadre du PIREDD Kwilu, on a préparé au moment du commencement du projet les TdR et la fiche d'enquête de l'étude de ligne de base et ils ont été testés. Cependant, puisque le FONAREDD nous a montré la méthodologie d'étude socio-économique et le modèle de la fiche d'enquête, on était obligé de réajuster notre TdR et fiche d'enquête en se référant à ces documents (voir document en annexe 8 du rapport semestriel 2021).

Lorsqu'on a démarré effectivement les activités en novembre 2020, on a préparé le guide de procédure d'élaboration du Plan Simple de Gestion des Ressources Naturelles (PSGRN) et on a élaboré en effet des PSGRN en utilisant ce guide. Mais après, le FONAREDD a donné une instruction d'élaborer un plan simple d'aménagement du territoire (PSAT) en se référant au Guide Méthodologique pour la Réalisation du Zonage Participatif des Terroirs Villageois. De ce fait, on a rajusté notre guide d'élaboration pour que nos PSAT soient en conformité avec l'instruction de la part du FONAREDD.

Il en est de même pour la procédure de sécurisation des terres. On est bien conscient de la nécessité de collaboration avec le Programme de la Réforme Foncière pour la méthodologie de sécurisation des terres et avec les programmes de savane et forêts dégradées et le PROMIS qui sont mis en œuvre au Kwilu.

16. Défis et leçons apprises dans la mise en œuvre du programme

Les leçons ci-dessous ont été tirées des activités réalisées jusqu'au décembre 2021.

- L'établissement d'un PSAT devant passer par 7 étapes (qui nécessitent environ 10 jours) au niveau des villages et environ 15 jours au total sont nécessaires si on inclut les autres travaux préparatoires, l'établissement d'une carte ou l'établissement du plan suivant la méthodologie participative de zonage établie par le programme d'aménagement des terres. Ainsi, les travaux de 250 villages x 15 jours = 3750 hommes jours par les techniciens sont nécessaires pour l'établissement du PSAT au niveau de 250 villages. Pour le cas du PIREDD Kwilu, 312 jours sont nécessaires avec 12 animateurs (6 de plus par rapport au démarrage du Projet). Les animateurs réalisent aussi les services pour la promotion pour la sélection des villages / concessions et de redynamisation des CLD. Une structure appropriée capable pour faire face d'une manière pertinente étant nécessaire pour la mise en œuvre d'un programme par le processus participatif bien soigné, il sera nécessaire établir une structure appropriée tout en planifiant le budget et le calendrier adéquats lors de l'étape de la programmation.
- Les PES sont payés contre les activités de préservation de l'environnement réalisées par les villages ou les concessions dans le cadre du PIREDD Kwilu. Les PES étant calculés en fonction du résultat réel des activités réalisées, il est nécessaire d'effectuer un suivi des résultats des activités tels que la superficie réalisée par les activités de l'agroforesterie. Par conséquent, le processus de « suivi → établissement du PV (la signature par les deux parties du Projet et du CLD) → paiement » est nécessaire pour le paiement du PES. Selon les leçons obtenues, on peut motiver les CLD ou les concessions tout en promouvant leurs activités en effectuant rapidement ce processus. Ainsi, on essaie de simplifier et d'accélérer le processus de paiement du PES dans le cadre du PIREDD Kwilu.
- Afin de sécuriser les terres dans les villages, les chefs de terre et les CLD, en tant qu'organisation d'exécution dans les villages, vont signer une convention, avec la présence du chef de groupement, les services techniques de cadastre et d'affaire foncière et l'administrateur de territoire en tant que témoins. Le projet a créé un modèle de cette convention. Dans le même temps, le projet a établi un modèle de memorandum à signer par les CLD et le projet comme un engagement aux activités de projet. Des discussions ont toutefois eu lieu par la suite en groupe de travail, sur la différence entre la définition originale des CLD et leur nature actuelle en tant qu'organisations villageoises, et sur l'ambiguïté des fondements juridiques de la signature du memorandum par les services techniques provinciaux. Il sera nécessaire de prendre des mesures sur ces points en collaboration avec le FONAREDD et le programme de réforme du territoire.
- Dans un village où les activités de la phase de test sont réalisées, il y a un cas où le site de l'agroforesterie est situé dans un autre village en dehors. Pour l'utilisation du site de l'agroforesterie, la permission du chef de terre a été obtenue par la convention entre le chef de terre et le CLD, mais cela n'est pas toujours suffisant, et il est nécessaire d'identifier et valider les limites des villages par GPS / SIG au stade de la formation du consensus villageois. À cet égard, le processus d'activité villageoise est conçu et traité pour valider les limites du village avant la détermination des sites de l'agroforesterie.
- Afin d'assurer la durabilité de l'agroforesterie et de réaliser l'amélioration de moyens de vie et la conservation de forêts par l'agroforesterie, il faut augmenter le rendement des produits agricoles. Pour ce faire, il sera nécessaire d'introduire des cultures/variétés qui s'adaptent aux conditions naturelles telles que le sol, le climat, de renforcer le mécanisme permettant de fournir les semences / boutures dans la zone de production et de renforcer le système de vulgarisation des techniques culturales. Dans le cadre du PIREDD Kwilu, en collaboration avec les services compétents de la province, les institutions de recherche comme l'INERA, le SENASEM (Service National de Semences), les producteurs de semences, les parties prenantes locales, telles que les CARG, les ONG, s'efforcent d'établir un dispositif de renforcement agricole.

17. Conclusion et recommandations

Le projet ayant commencé réellement en novembre 2019, il y a environ 25 mois, il n'en est pas encore à l'étape de définir des conclusions finales.

Les résultats des activités de l'année 2021 peuvent être résumés comme suit.

La prise de mesure pour réaliser la méthodologie participative de zonage pour le programme d'aménagement des terres, la prise de mesures pour les considérations environnementales et sociales par suites aux instructions du FONAREDD, le renforcement de la coopération avec les services techniques de la Province ou la prise de mesures contre le retard d'activités causé par la propagation de la COVID-19 en renforçant le personnel national du Projet, en doublant le nombre de techniciens des ONG assurant l'animation des activités ou l'encadrement technique au niveau des villages et des concessions. Suite à ces efforts, on pourra atteindre l'objectif de l'agroforesterie d'environ 1500 ha en 2021. Quant au PSAT, l'établissement des PSAT est en cours sur la base de la méthodologie participative de zonage dans 152 villages. Ainsi, on peut dire que l'accélération des activités est en cours d'une part mais on doit dire que le processus participatif bien soigné et qui prend en compte des considérations environnementales et sociale nécessite le temps.

L'accélération des activités en vue d'atteindre l'objectif quantitatif et le processus participatif bien soigné ont une relation de compromis, mais parfois il est nécessaire d'examiner les mesures y compris la modification de la durée d'exécution du Projet. Aussi, il est nécessaire d'imagier les idées pour rendre efficace les activités du point de vue du coût pour la promotion de REDD+ en utilisant les fonds du secteur privé, on peut penser à établir les modèles des activités efficaces d'une manière systématique en mettant en ordre les expériences obtenues par l'établissement des PSAT, la sécurisation des terres, les considérations environnementales et sociales, la redynamisation des CLD ou les activités du PIREDD telles que l'étude de base ou les programmes sectoriels. Les activités devront être continuées à partir de l'année 2022 avec tel point de vue.

Documents annexes

Document annexe 1 : Guide d'enquête des migrations de population et de leur impact sur les forêts

Document annexe 2 : Rapport des ateliers de partage d'informations pour les acteurs locaux

Document annexe 3 : Liste des villages et des concessions